

RUGBY AFRICA CUP 2019-2020

Manuel des matches





CONTENTS

1.	INT	RODUCTION	5
	1.1.	But et utilisation de ce manuel	5
	1.2.	Questions sur le contenu du Manuel du tournoi	5
	1.3.	Définitions et interprétations	5
2.	CON	NTACTS IMPORTANTS	6
	2.1.	Liste des contacts de Rugby Afrique	6
3.	PRC	OGRAMME ET DATES CLES	7
	3.1.	Dates clés et dates butoir	7
	3.2.	Programme des matches	8
	3.3.	Réponses aux demandes de Rugby Afrique / Hosts	8
	3.4.	Administration	8
4.	ORO	GANISATION DE LA COMPETITION (1er tour)	9
	4.1.	Equipes participantes	9
	4.2.	La formation des délégations	9
	4.3.	Procédures d'éligibilité	9
	4.4.	Age des joueurs	9
	4.6	L'Assurance et les précautions médicales	. 10
	4.7	Officiels World Rugby et Rugby Afrique du Tournoi	. 10
5	LES	REGLES DES MATCHES	. 10
	5.1	Préambule	. 10
	5.2.	Classement et système de Points :	. 11
	5.3.	En casd'égalité	. 11
	5.4.	Matchs abandonnés ou annulés ou retardés	. 11
	5.5.	Structure des joueurs	. 12
	5.6.	Maillots de l'Équipe – Conflit de Couleur	. 12
	5.7.	Pile ou Face	. 12
	5.8.	Les Officiels de Match	. 12
	5.9.	Exclusion	. 13
	5.10.	Le Commissaire du Match	. 13
	5.11.	Terrain de jeu	. 13
	5.12.	Zone technique	. 13
	5.13.	Soins relatifs aux commotions cérébrales: Retrait immédiat et permanent	. 14
	6.1.	Voyage et transport	. 15
	6.2.	Repas et hébergement	. 15



(6.3.	Officier de liaison d'équipe	17
	6.4.	Réception après le match	17
7.	CO	MMUNICATION	18
,	7.1.	Communication & médias de Rugby Afrique	18
8.	STA	ANDARD MEDICAL MINIMUM	20
;	8.1.	Introduction	20
;	8.2.	Terminologie de l'équipemédicale	20
;	8.3.	Couverture médicale minimale le jour du match	21
;	8.4.	Couverture minimale médicale pour les tournois d'élite de World Rugby	22
:	8.5.	Matérielmédicald'urgence	22
:	8.6.	Normes minimales de récupération recommandées dans les stades de compétition	24
;	8.7.	Normes minimales standards recommandées dans l'hôtel	24
9.	OPI	ERATIONS ANTIDOPAGE	25
10	. L	ES PROCEDURES DISCIPLINAIRES	26
	10.1.	Introduction	26
	10.2.	Fondements des procédures disciplinaires	26
	10.3.	Engagement disciplinaire des fédérations	27
	10.4.	Le rôle du commissaire à la citation (CC)	27
	10.5.	Avertissement du commissaire à la citation	28
	10.6.	Gestion des compétitions	28
	10.7.	En cas de citation, le Commissaire de Match doit :	28
	10.8.	Objectif de la collecte des informations et des investigations du CC	29
	10.9.	Déclarations des joueurs	29
	10.10.	Rapport du médecin de l'équipe	29
	10.11.	L'appel	29
11.	. A	PPENDIXES	31
	11.1.	Appendix 1	31
	11.2.	Sanctions	35
12	. L	ES LITIGES	36
	12.1.	Litiges	36
	12.2.	Divers	37
13	. А	CCORD DE PARTICIPATION	38
14	. Г	OCUMENTS	39
	14.1.	Formulaire consentement des membres d'équipe	40
	14.2.	Liste d'équipe	43
	14.3.	Certificat disciplinaire	42



RUGBY AFRIQUE Manuel du Tournoi Rugby Africa Cup 2019 – 2020 ; 1er tour

14.4.	Autorisation parentale	45
14.6.	AUT	4
15. DE	FINITIONS ET INTERPRETATIONS	50



1. INTRODUCTION

1.1. But et utilisation de ce manuel

Ce manuel a été préparé pour aider les fédérations, les directeurs de tournois, les directeurs d'équipes, les médias et les partenaires sur tous les aspects du tournoi. Toutes les parties concernées devraient être familiarisées avec le contenu du manuel et le rendre facilement accessible pendant le tournoi. Les procédures énoncées dans le manuel doivent être respectées. Rugby Afrique se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Une note technique pourrait être (en cas de besoin) ajoutée au manuel et serait envoyée aux équipes et aux officiels de match avant le match.

- Chaque Fédération Participante doit signer l'Accord de Participation (voir section 13) et le renvoyer par email à Rugby Afrique avant la date limite indiquée dans la section 3.1 ci-dessous.
- Chaque membre de l'équipe doit signer l'annexe 1 de l'entente de participation (voir la section 14) qui est le formulaire de consentement des membres de l'équipe. Cela doit être constaté et soumis à Rugby Afrique lors de la réunion des chefs d'équipe, comme indiqué dans la section 3.1 ci-dessous. Par la suite, les nouveaux membres de l'équipe doivent signer le formulaire de consentement des membres de l'équipe et le retourner au directeur du tournoi avant la réunion des directeurs d'équipe et avant qu'ils ne participent.

1.2. Questions sur le contenu du Manuel du tournoi

Si vous avez des questions sur le contenu du Manuel, n'hésitez pas à contacter Rugby Afrique par l'intermédiaire des contacts listés ci-dessous dans la Section 2.1 du Manuel.

1.3. Définitions et interprétations

Les définitions et interprétations utilisées dans les présentes conditions de participation sont énoncées à la section 15.

5



2. CONTACTS IMPORTANTS

2.1. Liste des contacts de Rugby Afrique

Titre

Nom Cordinatrice générale du tournoi

Téléphone

Coralie Van Den Berg

Email

27 21 928 7152 - 27 76 300 0201

Coralie.vandenberg@rugbyafrique.com

Titre

Nom Táláphona

Responsables technique de la competition

Téléphone g

Steph Nel - Mostafa Jelti

Email

+27 79 229 7303 + 212 661 366 119

steph.nel@worldrugby.org Mostafa.jelti@rugbyafrique.com

Titre Commissaires des matches Nom Ghana : Charles Yapo Nom Côte d'Ivoire : Alain Koubé Nom Sénégal : Edvige Manga

Nom Madagascar: Johnbosco Muamba

Titre Directeurs des matches Nom Ghana : James Nunoo

jamesakwandohnunoo@gmail.com

Nom Côte d'Ivoire : Siaka Traore traorsiaka@yahoo.fr Nom Sénégal : Jaques Bassene jacquebassene5@hotmail.fr

Nom Madagascar : Victor-Lie Andriavelomanana

andriavelomanana@yahoo.fr

Titre Médecins des matches
Nom Ghana : Herman Boulou
Nom Côte d'Ivoire : Madani Fall
Nom Senegal : Elvis Tano

Nom Madagascar : Imed M'Rabet

Titre Officiers juridiques
Nom Ghana : Guedel N'Diaye
Nom Côte d'Ivoire : Said Chikhaoui
Nom Sénégal : Abdennacer Bougja
Nom Madagascar : Patrick Bradshaw

Titre Commissaires à la citation
Nom Ghana : Wejdane Limame
Nom Côte d'Ivoire : Marcellin Zahui
Nom Sénégal : Abdelhamid Harrouchi
Nom Madagascar : Christopher Boucher

6



3. PROGRAMME ET DATES CLES

3.1. Dates clés et dates butoir

Date butoir Pré-Tournoi

Longue liste d'équipe pour contrôle éligibilité olympique – listez jusqu'à 23 joueurs

+ copies des passeports

20/11/2019 Accord de participation signé (Formulaire section 13.)

20/11/2019 Kits de match de l'équipe (formulaire 14.6 et visuel ou photo)

20/11/2019 Assurance médicale

20/11/2019 Fomulaire AUT (formulaires 14.5)

Envoyer par e-mail <u>TUE@worldrugby.org</u>

Avant depart Les fédérations doivent s'assurer qu'il n'y a aucun résultat de test anti-dopage en suspens.

20/11/2019 Certificat disciplinaire par e-mail (formulaire 14.2)

A confirmer Liste d'équipe finale effectuant le voyage sur formulaire Rugby Afrique avec informations

passeports

Veille de match Conférence de presse et photo des capitaines

Date butoir Pendant le match

Veille de match Réunion des chefs d'équipes – A fournir pendant la réunion:

- Liste d'équipe du match

- Formulaire de consentement des membres d'équipe - signés par tous les membres d'équipes

- Passeports de tous les joueurs

- Copie assurance médicale

- Formulaire disciplinaire

- Autorisations parentale / médicale / entraineur pour joueurs mineurs

- Déclarations d'éligibilité signées par tous les joueurs

- Drapeau et hymne national

Veille de match Réunion médicale

Veille de match Réunion avec le manager des arbitres

Date butoir Après le tournoi

Rapports post tournoi à remplir et renvoyer à

coralie.vandenberg@rugbyafrique.com un mois après le tournoi,

formulaire communiqué par Rugby Afrique



3.2. Programme des matches

Les matches « Rugby Africa Cup » édition 2019-2020 seront organisés selon le calendrier suivant :

N°	Match date	CAT kick-off time	Local kick off time	Location	Venue	Host	Visitor
M1	23/11/2019	18:00	16:00	Abidjan	Bingerville Stadium	Côte d'Ivoire	Rwanda
M2	23/11/2019	13 :00	11:00	Elmina	Nduom Stadium	Ghana	Botswana
M3	30/11/2019	18:00	16:00	Dakar	Leopold Sedar Senghor Stadium	Sénégal	Mauritius
M4	01/12/2019	14:00	15:00	Antananarivo	Mahamasina Stadium	Madagascar	Nigéria

A l'issue de ces quatre matches et pour la suite de la compétition, les équipes vainqueures seront reversées dans les groupes suivants:

- ➤ Vainqueur du M1 : groupe B avec le Kenya et le Maroc
- ➤ Vainqueur du M2 : groupe D avec la Tunisie et le Zimbabwé
- ➤ Vainqueur du M3 : groupe C avec l'Uganda et l'Algérie
- ➤ Vainqueur du M4 : groupe A avec la Namibie et la Zambie

3.3. Réponses aux demandes de Rugby Afrique / Hosts

De temps en temps Rugby Afrique et la fédération Hôte contacteront les équipes en relation avec la compétition, les équipes sont priées de faire de leur mieux pour répondre à ces demandes dès que raisonnablement possible mais toujours dans les délais demandés.

3.4. Administration

3.4.1. Réunion des Managers d'équipe

La réunion des Managers d'équipe aura lieu comme indiqué dans la section 3.1. Le manager d'équipe et l'Officier de liaison de l'équipe de chaque équipe doivent assister à la réunion. Le transport sera organisé pour eux depuis chaque hôtel de l'équipe jusqu'au lieu de la réunion. L'horaire et les arrangements seront confirmés dans le guide d'information locale disponible plus près du début du tournoi.

3.4.2. Réunion médicale

La réunion des médecins de l'équipe aura lieu comme indiqué dans la section 3.1. Chaque médecin de l'équipe et tout membre du personnel médical doivent assister à la réunion. Le transport sera organisé pour les participants des hôtels de l'équipe au lieu de la réunion. L'horaire et les arrangements seront confirmés dans le guide d'information local disponible plus près de la date du match.

3.4.3. Conférence de presse et photo des capitaines

Les capitaines d'équipe devront se rassembler pour la photo de l'équipe et la conférence de presse, comme indiqué dans la section 3.1. Le transport sera organisé pour les participants des hôtels de l'équipe au lieu de la réunion. L'horaire et les arrangements seront confirmés dans le guide d'information local disponible plus près de la date du match.

3.4.4. Réunion avec le manager des arbitres

Une réunion avec les entraîneurs des deux équipes participantes et le manager des arbitres aura lieu comme indiqué dans la section 3.1. Le transport sera organisé pour les participants des hôtels de l'équipe au lieu de la réunion. L'horaire et les arrangements seront confirmés dans le guide d'information locale disponible plus près de la date du match.



ORGANISATION DE LA COMPETITION (1er tour)

4.1. **Equipes participantes**

Côte D'Ivoire – Rwanda – Ghana – Botswana – Sénégal – Maurice – Madagascar – Nigéria.

4.2. La formation des délégations

- ✓ 23 joueurs:
- ✓ 3 personnes d'encadrement;
- ✓ Les équipes doivent amener un médecin ou kinésithérapeute proprement certifié parmi les trois (3) personnes de direction indiquées ci-dessus.

4.3. Procédures d'éligibilité

Merci de vous référer au lien suivant afin de consulter le Règlement 8, concernant l'éligibilité des joueurs: https://www.world.rugby/handbook/regulations/reg-8/explanatory-guidelines.

https://www.worldrugby.org/handbook/regulations/reg-8/reg-8

Vous pourrez aussi consulter l'intégralité du Règlement de World Rugby sur notre site internet (http://www.rugbyafrique.com/information-et-regles/?lang=fr)

Contrôle des pièces d'identité :

- Lors du contrôle des pièces d'identité des joueurs lors de la réunion technique d'avant match, le commissaire de match contrôlera les pièces utiles pour l'éligibilité des joueurs.
- Le commissaire de match n'est pas habilité à refuser à un joueur de jouer (sauf s'il est mineur et ne produit pas les autorisations nécessaires). Cependant si le dossier d'éligibilité du joueur n'est pas disponible ou ne donne pas satisfaction, la fédération aura trente jours pour produire les preuves de l'éligibilité du joueur ; faute de quoi les sanctions et pénalités imposées par le Règlement 8 de World Rugby s'appliqueront.

Age des joueurs 4.4.

Joueurs de première ligne	
Mineur, moins de 18 ans à la date du match	N'est pas admis à jouer
Autres postes	
Mineur, moins de 18 ans à la date du match	Peut jouer mais doit fournir les documents ci-dessous*

*Documents à fournir :

- Un accord écrit du joueur de moins de 18 ans et l'acceptation de tout risque associé à jouer avec des adultes plus forts physiquement que lui ;
- Le consentement écrit des parents ou du tuteur ;
- La confirmation écrite d'un médecin qui confirme l'aptitude physique du joueur à jouer au rugby contre des adultes;
- La confirmation écrite d'un entraîneur qui confirme que le joueur peut jouer au rugby contre des adultes avec tous les risques encourus;
- > Tout autre consentement aux accords ou confirmations (le cas échéant) qui peuvent être exigés par la fédération d'origine du joueur ou pour se conformer à la juridiction locale.
- La fédération du joueur doit conserver un dossier complet et permanent du processus entrepris et des consentements, confirmations et accords recherchés et obtenus par rapport à chaque joueur de moins de 18 ans qui joue en Elite Adulte Rugby.
- > Sur la demande de Rugby Afrique ou de l'organisateur du tournoi, la fédération du joueur fournira la certification ou la preuve du processus qui a été entrepris et des consentements, accords et confirmations obtenus.

Dix huit ans (18) est l'âge officiel de la majorité (adulte) chez World Rugby



4.5 L'annonce des joueurs

Le manager / chef de l'équipe devra présenter :

- ✓ Une équipe est composée de <u>23 joueurs</u> maximum pour le match ; à reporter sur la fiche contenue dans le présent manuel ;
- ✓ La liste de l'équipe incluant les numéros de maillots sera remise au plus tard à la fin de la réunion technique pour toutes les équipes ;
- ✓ La fiche d'acceptation des termes de la compétition remplie et signée par chaque joueur et qui sera remise au plus tard à la fin de la réunion technique pour toutes les équipes ;
- ✓ Si un joueur est blessé dans la période de 24 heures jusqu'à 19 H 00 le soir précédant le début du match, le joueur peut être alors remplacé aux frais de la fédération participante, pourvu qu'il soit certifié comme blessé par le TMM du tournoi. Au-delà de cette limite aucun joueur ne pourra être remplacé ;
- ✓ Le Manager d'équipe doit présenter son équipe de 15 joueurs et de 8 remplaçants pas plus tard que 60 minutes avant chaque match au commissaire du match ;
- ✓ Les Managers d'équipes doivent s'assurer que tous les joueurs représentant leur fédération sont éligibles conformément aux règlements et règlements intérieurs de World Rugby.

4.6 L'Assurance et les précautions médicales

Chaque Fédération participante devra souscrire à une assurance appropriée de voyage, d'accident personnel, de responsabilité civile et à une assurance médicale pour chaque membre de l'équipe. Une copie de cette police d'assurance devra être envoyée à Rugby Afrique et au directeur du tournoi pas plus tard que 10 jours avant la date du Tournoi. Veuillez l'envoyer aussi par email à :

Coralie.vandenberg@rugbyafrique.com

4.7 Officiels World Rugby et Rugby Afrique du Tournoi

Liste des officiels (arbitres) des matches

- ➤ Ghana : <u>Precious Pazani</u> (ZIM) Saudah Adiru (UGA) Victor Oduor (KEN)
- Côte d'Ivoire : Sylvain Mane (SEN) Bineta Sene (SEN) Insa Thior (SEN)
- > Sénégal : <u>Heykel Bahroun</u> (TUN) Montassar Charfi (TUN) Aymen Jriji (TUN)
- Madagascar: Nicardo Pienaar (NAM) Talent Gandiwa ((ZIM) Desmond McDonnell (ZIM)

5 LES REGLES DES MATCHES

5.1 Préambule

- ✓ Rugby Africa est l'unique propriétaire du championnat «Rugby Africa Cup 2019-2020 », de ses droits et marques et du droit d'organiser le championnat.
- ✓ Le championnat se déroulera selon les règles et règlements de World Rugby et selon les lois du jeu stipulées par World Rugby.
- ✓ L'édition 2019-2020 du championnat « Rugby Africa Cup » sera disputée par les équipes nationales citées aux points 3.2 et 4.1
- ✓ Chaque fédération participante et chaque membre des équipes participantes signeront un accord de participation avec Rugby Afrique.
- ✓ Chaque fédération d'accueil couvre l'hébergement, les repas et le transport interne de 26 délégués (23 joueurs et 3 membres du personnel) pour l'équipe en déplacement, pour 3 nuits.
- ✓ Tous les frais pour les délégués au-delà de 26 seront pris en charge par la fédération participante. Cela comprend les vols, le transport local, l'hébergement et les repas.



- ✓ La fédération hôte organisera le transport local, l'hébergement et les repas pour tous les officiels de match désignés par Rugby Afrique.
- ✓ Tout autre coût sera pris en charge par la personne concernée.
- ✓ Rugby Afrique couvrira le transport international des équipes (à hauteur de 26 pax) et l'ensemble des coûts relatifs au voyage des officiels de matchs.
- ✓ Le transport local tant pour les équipes que pour les officiels de match sera la responsabilité de la fédération hôte.
- ✓ Une sécurité adéquate sera assurée par la fédération hôte sur les sites de matches, les sites d'entraînement et tout autre lieu si nécessaire.
- ✓ Les équipes arrivent: 2 jours avant le match
- ✓ Réunion des chefs d'équipe: la veille du match.
- ✓ Les équipes partent: juste après le match ou le lendemain du match.

5.2. Classement et système de Points :

- L'équipe vainqueure de son match est qualifiée pour la suite de la compétition comme indiqué au point 3.2
- > Si une équipe n'accepte pas de jouer ou abandonne le match ou a été expulsée du match, son adversaire sera déclaré vainqueur pour le match devant les opposer et recevra (sauf décision contraire de Rugby Afrique) + 20 au goal avérage.

5.3. En casd'égalité

- Il n'y a pas de match nul durant le 1er tour, tous les matches se jouent au finish
- En cas d'égalité durant le match, les deux équipes disputeront une prolongation de deux périodes de dix minutes chacune.
- > Si l'égalité persiste à l'issue de cette prolongation, une nouvelle prolongation de dix minutes sera ordonnée. La 1ère équipe qui marque sera declare vainqueure selon le principe de la "mort subite".
- > Si l'égalité persiste, les deux équipes seront départagées lors d'une épreuve de tirs aux buts.

5.4. Matchs abandonnés ou annulés ou retardés

5.4.1. Matches retardés

Quand un match ne peut pas commencer à l'heure prévue, il sera considéré comme retardé. La décision de retarder un match sera prise le plus tôt possible le jour du match et communiquée aux équipes par le commissaire du match.

5.4.2. Matches repoussés ou annulés

Quand un match ne peut pas se jouer le jour prévu (pour un cas de force majeure), Rugby Afrique se réserve le droit de prendre les décisions nécessaires il ne sera pas repoussé au jour suivant et sera considéré annulé. Dans une telle situation, le résultat sera considéré nul et aucun résultat ne sera enregistré. L'équipe la mieux classée au classement mondial de World Rugby le jour prévu du match sera déclarée vainqueur.

5.4.3. Matches arrêtés en cas de force majeure

Quand un match est arrêté alors qu'il avait démarré mais qu'il ne peut pas être conclu le même jour, Rugby Afrique se réserve le droit de prendre les décisions nécessaires il ne sera pas reprogrammé au jour suivant et sera considéré comme abandonné.

Dans un tel cas, les procédures suivantes s'appliqueront :

Quand un match a dû être arrêté soit à la mi-temps soit à tout moment de la deuxième mi-temps, le score au moment de l'arrêt du match sera considéré final et utilisé pour déterminer le résultat du match;



Quand un match a dû être arrêté à tout moment de la première mi-temps, le résultat sera un match nul pour l'attribution des points du tournoi. Cependant chaque équipe conservera son score tel qu'au moment de l'arrêt du match.

5.4.4. Matches abandonnés

Si une équipe refuse délibérément de jouer, ou abandonne délibérément un match en cours, alors, sous réserve de la confirmation par le comité des litiges : cette équipe-là sera expulsée du tournoi ; et RA se réserve toute sanctions pécuniaires et ou disciplinaires à l'encontre de cette équipe.

5.5. Structure des joueurs

Tous les matches se jouent selon les règles du jeu de World Rugby

- ✓ Un match ne sera pas joué par plus de quinze joueurs dans chaque équipe sur la surface de jeu.
- ✓ Un joueur peut être remplacé suite à une blessure ou pour raison tactique.
- ✓ Une équipe ne peut pas nommer plus de huit remplaçants pour raison de blessure ou tactique
- ✓ Jusqu'à 8 joueurs peuvent être remplacés pour raison de blessure ou tactique
- ✓ Un remplacement temporaire d'un joueur qui saigne est permis
- ✓ Un joueur qui a été remplacé pour blessure ne peut pas recommencer à jouer dans le même match sauf s'il avait été remplacé temporairement parce qu'il saignait
- ✓ Un joueur qui a été remplacé pour raison tactique ne peut pas recommencer à jouer dans le même match sauf en tant que remplaçant temporaire pour un joueur qui saigne
- ✓ Aucun remplacement pour raison de blessure ou tactique ne peut être fait sauf avec la permission de l'arbitre, et seulement pendant un arrêt de jeu.
- ✓ Seulement les joueurs, l'arbitre, les juges de touche et le personnel médical qualifié pour s'occuper d'un joueur blessé peuvent entrer dans la surface de jeu.
- ✓ Pendant la mi-temps, les entraîneurs, les porteurs d'eau et les équipes de prises de vue peuvent entrer dans la surface de jeu mais ils doivent la quitter avant la reprise du match et ne doivent rien faire qui puissent retarder la reprise ponctuelle du match.
- ✓ Un joueur renvoyé du terrain : selon le Règlement 10, le joueur n'aura pas la permission de jouer de nouveau jusqu'à ce que l'affaire ait été traitée, conformément aux règles disciplinaires.

5.6. Maillots de l'Équipe – Conflit de Couleur

- ✓ Tout effort doit être fait pour éviter les conflits ;
- ✓ Les équipes doivent jouer tous leur match dans les maillots/shorts enregistrés. Aucune variation ne sera permise sauf dans le cas d'un conflit prédéterminé de couleurs ;
- ✓ Lorsqu'un conflit de couleurs prédéterminé se présente, les couleurs de remplacement doivent être enregistrées ;
- ✓ La règle suivante sera respectée par les fédérations participantes et les équipes :
- ✓ Pour tous les matches dans lesquels il y a conflit de couleurs, l'équipe portant la tenue de remplacement sera déterminée par pile ou face.
- ✓ Chaque équipe doit communiquer ses couleurs de kits à Rugby Afrique avant le 20 novembre 2019.

5.7. Pile ou Face

Le Pile ou Face afin de décider qui donnera le coup d'envoi et pour choisir le côté sera exécuté par l'arbitre du match avec un représentant de chaque équipe trente minutes avant le coup d'envoi du match.

5.8. Les Officiels de Match

- ✓ R A désignera et nommera les arbitres et les arbitres adjoints du tournoi pour tous les matchs.
- ✓ <u>La Commission Officielle</u>: pour tous les matchs, une commission officielle comprenant le commissaire du match, le manager d'arbitres et l'officiel numéro 4 sera constituée.



✓ <u>Les Remplaçants / Substituts</u>: La fédération hôte imprimera et distribuera les cartes de remplacement nécessaires au commissaire de match pas plus tard que le matin du jour du match.

5.9. Exclusion

- ✓ <u>Carton jaune</u>: les joueurs exclus temporairement s'assiéront près de l'arbitre numéro 4 pendant la durée d'exclusion. Le chronométreur peut informer l'arbitre lorsque la durée d'exclusion est arrivée à terme mais la décision de permettre au joueur de retourner sur le terrain est du seul ressort de l'arbitre.
- ✓ <u>Carton Rouge</u>: Le Commissaire de Match et l'Arbitre Numéro 4 aideront l'Arbitre pour qu'un Joueur ayant reçu un carton rouge quitte l'aire de jeu.

5.10. Le Commissaire du Match

- ✓ Rugby Afrique nommera un commissaire de match pour chaque match. Il sera responsable pour les questions concernant l'aire de jeu, la conduite du match et les éléments concernant les équipes dans l'organisation de chaque match.
- ✓ De telles responsabilités incluront la prise de décisions liées au retard des matches et la rédaction des fiches officielles.

Le commissaire de match :

- Représente RA pour toutes les questions relatives à l'enceinte de jeu et au déroulement du match
- Rencontre le personnel de gestion du match et les officiels
- ➤ Préside la réunion technique d'avant match, contrôle l'identité des joueurs et est en droit de demander les dossiers d'éligibilité des joueurs. Il ne peut pas s'opposer à ce qu'un joueur joue sauf s'il est mineur et ne produit pas les autorisations nécessaires.
- > S'assure que les équipes et les managers d'équipes respectent les conditions de participation, et traite toute infraction potentielle
- Supervise l'entraînement du capitaine (captain'run)
- Vérifie les installations du lieu du match et les tenues des équipes
- Est en contact avec la commissaire à la citation et les managers des équipes
- Gère les retards
- > Supervise l'entrée des équipes sur le terrain et les opérations du match
- ➤ Applique le déroulé du jour du match

5.11. Terrain de jeu

Seuls les joueurs, l'arbitre, les arbitres assistants, les porteurs d'eau (conformément à la section 5.10) et les personnes médicalement entraînées, afin de soigner un joueur blessé, peuvent entrer dans l'aire de jeu. Pendant l'intervalle, les entraîneurs, les porteurs d'eau et les équipes de tournage peuvent entrer dans l'aire de jeu, mais ils doivent partir avant la reprise du jeu et ne rien faire pour retarder la reprise ponctuelle du jeu.

5.12. Zone technique

Conformément à la procédure mise en place par World Rugby, deux zones techniques seront délimitées et parallèles à la ligne de touche des deux côtés de la ligne médiane et à l'extérieur de l'aire de jeu.

Ces zones techniques, qui ne doivent pas dépasser 10m x 3m, seront délimitées par des lignes au sol. Ils seront à au moins cinq mètres de la ligne médiane et à plus deux mètres de la ligne de touche.

Les remplaçants et lespersonnes suivantes sont les seules personnes autorisées à entrer dans la zone technique:

- le médecin de l'équipe
- L'entraîneur
- > le préparateur physique ou le physiothérapeute
- deux porteurs d'eau



Un entraîneur-chef peut ne pas être un porteur d'eau

Aucune autre personne n'est pas autorisée à entrer dans la zone technique.

Un seul des deux membres du personnel médical est autorisé à se déplacer et à intervenir le long de la ligne de touche de l'autre côté de la zone technique, tandis que le second est autorisé à le faire le long de la ligne de touche du côté de la zone technique. Cependant, les deux ne peuvent pas être en dehors de la zone technique sur la même ligne de touche. Seul le personnel médical accrédité Niveau 2 par World Rugby est autorisé à quitter la zone technique et à entrer sur le terrain de jeu.

Les deux porteurs d'eau doivent rester à l'intérieur de la zone technique pendant toute la durée du match, sauf s'ils apportent de l'eau aux joueurs ou au départ aux joueurs.

Par conséquent, ces quatre personnes peuvent pénétrer sur le terrain pour des raisons médicales ou pour porter de l'eau. Ils doivent tous porter un dossard qui sera fourni par la fédération hôte.

Les porteurs d'eau peuvent entrer dans le champ de jeu après un essai pendant la tentative de conversion, mais pas pendant une tentative de pénalité. Les porteurs d'eau et le personnel médical sont également autorisés à entrer sur le terrain de jeu lorsque le jeu est arrêté pour cause de blessure.

En aucun cas les remplaçants (ou les joueurs quittant le terrain après avoir été remplacés / remplacés) ne peuvent entrer dans la zone technique.

Les 4e et 5e arbitres sont chargés de veiller au respect des règles de la zone technique. Dans le cas où ces règles sont enfreintes, le commissaire de match peut faire appel à ces arbitres, qui peuvent alors référer l'incident à l'arbitre.

5.13. Soins relatifs aux commotions cérébrales: Retrait immédiat et permanent

Le protocole d'évaluation des commotions cérébrales (HIA), ne sera pas appliqué dans ce tournoi.

Veuillez consulter les directives de World Rugby en anglais et en français :

http://playerwelfare.worldrugby.org/concussion

Also download World Rugby's concussion management app for smart phones:

Android: https://play.google.com/store/apps/details?id=org.worldrugby.concussion

iPhone: https://apps.apple.com/us/app/world-rugby-concussion-management/id1031517215



6. L'ORGANISATION DU MATCH

6.1. Voyage et transport

6.1.1. Organisation internationale du voyage

Les équipes voyageront directement de leur lieu de rassemblement dans leur propre pays vers le (lieu d'organisation) du tournoi, afin d'arriver dans le pays hôte au plus tard 2 jours avant le jour du match.

Un transfert en autocar sera mis à la disposition des équipes pour les transporter de l'aéroport (pour ceux qui arrivent en avion) à leur lieu d'hébergement désigné. (Pour ceux qui arrivent en car, la Fédération hôte devra prendre toutes les dispositions pour leur accueille et leur conduite vers le lieu d'hébergement)

6.1.2. Voyages aller et retour

L'équipe doit partir par le premier vol disponible après le dernier jour du tournoi ou conformément aux directives reçues du directeur du tournoi.

Rugby Afrique financera les frais de vol convenus ou une subvention pour une délégation de 26 personnes

Toute réservation de vol pour du personnel supplémentaire au-delà des 26 sera faite par la fédération participante.

Toutes les équipes quitteront le pays hôte le jour suivant le match, ou selon le plan de vol convenu avec Rugby Afrique.

6.1.3. Voyage interne

Le transport local dans le pays de la fédération hôte pour chaque équipe vers les sites d'entraînement et les sites de match sera fourni (par autocar), ainsi que tout voyage à destination et en provenance des points d'embarquement, hôtels, fonctions ou tout autre lieu tel qu'arrangé et approuvé par l'Officier de liaison d'équipe.

La fédération Hôte sera responsable du transport des Joueurs vers et à partir des Sites de Match pour obtenir un traitement médical ou à d'autres occasions seulement si cela est arrangé ou autorisé en premier par l'Officier de Liaison de l'Equipe.

6.1.4. Visas, frais de visa et frais d'aéroport

Chaque fédération participante doit se familiariser avec les exigences de visa d'entrée ou toute autre exigence de voyage vers la fédération hôte, et reconnaît qu'elle est seule responsable du respect des conditions d'entrée du pays qu'elle a l'intention de visiter à ses frais. Si demandé, la fédération Hôte fournira toute l'assistance raisonnable à la fédération participante pour permettre à la fédération participante de satisfaire aux exigences de visa ou d'entrée.

Tous les frais encourus en relation avec les taxes de départ aéroportuaires et les visas seront à la charge de la fédération participante.

6.2. Repas et hébergement

Les fédérations participantes seront logées selon les principes suivants, et les fédérations participantes ne sont pas autorisées à prendre leurs propres dispositions d'hébergement.

6.2.1. Disposition d'hébergement standard

Chaque équipe recevra un logement pour les joueurs et les officiels d'équipe (chambres individuelles pour les officiels d'équipe et chambres doubles pour les joueurs comme détaillé dans la section 4.1) de la date limite d'arrivée (comme détaillé dans la section 3.1) jusqu'à la nuit du dernier jour de match.

Une salle de réunion dédiée à l'équipe sera également fournie aux équipes de chaque hôtel.



6.2.2. Hébergement des membres supplémentaires et des officiels VIP

Chaque équipe est responsable de l'hébergement à ses propres frais pour ses membres d'équipe et VIP. Cependant, l'organisation du tournoi aidera à faire les réservations (mais ne couvrira pas les coûts) si possible. La disponibilité de l'hébergement dans les hôtels peut être limitée et n'est pas garantie pour les membres de l'équipe supplémentaires.

6.2.3. Règles d'hôtel et conformité

Les officiels d'équipe sont responsables de la conduite de leur équipe pour s'assurer que toutes les règles de l'hôtel sont respectées en tout temps pendant la durée de leur séjour. En cas de comportement indiscipliné, l'hôtel a le droit de retirer le (s) individu (s) de la propriété.

Aucun comportement inapproprié ne sera accepté pendant le tournoi à l'hôtel. Tout incident sera traité avec la plus grande sévérité et des frais d'inconduite peuvent être décidés par le directeur du tournoi en cas d'incident.

Politique de message téléphonique

Les messages téléphoniques pour les membres de l'équipe et les officiels d'équipe seront traités comme suit:

- Aucun appel téléphonique international à effectuer depuis les chambres des joueurs
- Aucun appel téléphonique à transférer dans les chambres des joueurs après 22h00
- Aucun appel téléphonique à transférer dans les chambres des joueurs avant 07h00
- Tout appel pour les joueurs après 22h00 ou avant 07h00 le lendemain matin doit être transféré au manager de l'équipe
- Les messages doivent être envoyés aux salles des joueurs / officiels d'équipe désignés.

Tous les autres coûts tels que les appels téléphoniques, le service en chambre ou toute nourriture et boisson commandés à l'extérieur de la salle à manger normale ou en dehors des repas prévus seront la responsabilité de la fédération participante.

6.2.4. Instructions de facturation

À son arrivée à l'hôtel, le manager de l'équipe devra **fournir une carte de crédit**, car il sera responsable de tous les frais accessoires accumulés par l'équipe pour la durée du tournoi.

Chaque membre de l'équipe sera responsable du paiement des frais supplémentaires (service de chambre, blanchisserie personnelle, téléphones, journaux, accès Internet, etc.).

6.2.5. Visiteurs

Les personnes qui demandent à visiter les membres de l'équipe devraient être référées au chef d'équipe ou à l'agent de liaison de l'équipe. L'accès aux étages des chambres n'est pas autorisé.

6.2.6. Repas

Le tournoi paiera trois repas par jour pour les membres de l'équipe comme suit:

- Le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner seront servis sous forme de buffet.
- Les repas seront servis dans la salle réservée soit dans la salle de l'équipe ou dans la salle prévue, soit dans une partie du restaurant.
- De grandes portions saines seront disponibles selon les normes World Rugby fournies aux hôtels à l'avance.
- Des jus de fruits et de fruits frais seront disponibles.



6.2.7. Eau et glace

Chaque joueur recevra 1,5 litres d'eau minérale par jour qui seront livrés à l'hôtel de l'équipe. Les jours de match, une provision supplémentaire sera fournie lors du match.

Chaque équipe recevra une allocation de glace à des fins thérapeutiques, disponible au stade le jour du match et sur demande en avance à l'hôtel.

Chaque fédération participante recevra un officier de liaison d'équipe.

6.3. Officier de liaison d'équipe

Chaque officier de liaison d'équipe parlera couramment la langue de la fédération hôte et la première ou deuxième langue de la fédération participante. Il sera nommé par la fédération hôte pour assurer la liaison avec les équipes. L'officier de liaison de l'équipe devra s'assurer que les exigences légitimes de l'équipe sont satisfaites durant le tournoi, veiller aux intérêts généraux et au bien-être de l'équipe et prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'entraînement et les opérations de jour conformément aux présentes conditions de participation.

Veuillez garder à l'esprit que les responsabilités du TLO sont de traiter exclusivement des questions liées au tournoi et en aucun cas avec les officiels de l'équipe et les joueurs. De plus, les TLO seront disponibles pendant les heures de jour normales. L'utilisation de TLO en dehors de cette période devrait être uniquement pour les urgences liées au tournoi. Tout abus du rôle de TLO sera sanctionné

6.4. Réception après le match

Les équipes peuvent être tenues d'assister à une réception officielle du match sur invitation de la fédération hôte. Rugby Afrique travaillera en étroite collaboration avec la fédération Hôte et les Team Managers pour identifier les détails le plus tôt possible et s'assurer que les demandes des joueurs sont soigneusement prises en compte.



7. COMMUNICATION

7.1. Communication & médias de Rugby Afrique

La promotion du tournoi et ou match aura comme objectif d'attirer au moins 5000 spectateurs. Afin d'assurer la communication autour du tournoi, les fédérations participantes devront :

7.1.1. Avant le tournoi :

Pour chaque match, les fédérations se devront de désigner un responsable de la communication au minimum 1 mois avant le match pour assurer un bon transfert des informations.

Le responsable de la communication devra :

- ✓ Etre en lien permanent avec Rugby Afrique
- Étre en lien avec l'équipe de production TV Moonsport, faciliter l'installation d'une plateforme caméra conforme, assurer l'hébergement et le transport local de l'équipe et leur porter assistance.
- ✓ Faire valider tous les supports de communication et de publicité du tournoi à Rugby Afrique
- ✓ Superviser l'accréditation des journalistes et médias du match
- ✓ Transmettre les coordonnées des journalistes et médias locaux à Rugby Afrique pour diffusion des communiqués de presse.
- ✓ Faire la promotion du tournoi par tous les moyens de communication possible (réseaux sociaux, affiches, radios, communiqués de presse...)
- ✓ Organiser une conférence de presse avant le match
- ✓ S'assurer que des installations sont disponibles au stade pour permettre aux journalistes et médias accrédités d'effectuer leur travail
- ✓ Fournir une photo de son équipe et des joueursen tenue officielle Conformément aux demandes de Moonsport et ou de Rugby Afrique
- ✓ Transmettre l'affiche du tournoi minimum 5 jours avant le match pour validation et circulation sur nos réseaux sociaux.
- ✓ Relayer la campagne de promotion du tournoi organisée par Moonsport et Rugby Afrique sur vos réseaux sociaux et conservant les mentions de Rugby Afrique
- ✓ S'assurer que l'habillage du terrain est prévu conformément aux dispositions contractuelles avec Rugby Afrique (stade vierge de toute publicité dans le champ des caméras hors sponsors approuvés par Rugby Afrique et partenaires de Rugby Afrique)
- ✓ Si un partenaire du match s'est associé avec la fédération hôte, l'association du nom du partenaire à la compétition doit être préalablement approuvée par Rugby Afrique au plus tard deux semaines avant le début du Tournoi. Le nom de la compétition appartient exclusivement à Rugby Afrique, et les partenaires hôtes peuvent y être associés de la façon suivante : (Nom de la compétition de Rugby Afrique) accueillie par Partenaire-Hôte.
- ✓ Avoir pris connaissance des partenariats éventuels signés par Rugby Afrique et avoir pris les dispositions nécessaires pour satisfaire à la demande raisonnable de Rugby Afrique les dispositions contractuelles engagées.

7.1.2. Pendant le match:

- ✓ Le responsable de la communication devra :
- ✓ Envoyer au moins une photo de bonne qualité des capitaines d'équipe en tenue de match avec un ballon de match Gilbert et une photo des officiels de match de Rugby Afrique avec un ballon de match Gilbert.
- ✓ S'assurer du bon déroulement des interviews flash en bord de terrain ou dans la zone interview ou zone presse du stade. Toutes les interviews doivent être réalisées devant le panneau interview qui



- comprendra le logo de Rugby Afrique et/ou de la compétition et/ou des partenaires de Rugby Afrique.
- ✓ Etre garant de l'intégrité du match et de la réputation du jeu, en décourageant les journalistes et les media de faire des commentaires à caractère politique ou religieux ou de s'attarder sur les bagarres ou images de joueurs blessés.
- ✓ S'assurer de l'accueil de l'équipe de production TV et que toutes les conditions sont réunies pour leur permettre d'effectuer leur travail. (Plateforme caméra selon dispositifs requis, lignes téléphones, connexion internet)
- ✓ S'assurer que les scores des matchs devront être envoyés en direct à Rugby Afrique afin de permettre le live tweet si les matches ne sont pas télévisés.
- ✓ Chaque fédération hôte devra se munir d'un drapeau Rugby Afrique et d'un drapeau World Rugby à accrocher en évidence sur le terrain.

7.1.3. Après le match

Le responsable de la communication devra :

- ✓ Envoyer les photos et feuilles de matchs le soir même du match ou au plus tard le lendemain.
- ✓ Les vidéos de l'intégralité du match et/ou de ses temps forts doivent impérativement être envoyées à Rugby Afrique au maximum 2 jours après la fin du tournoi pour pouvoir les partager aux télévisions.
- ✓ Envoyer les liens vers toute émission télé qui aurait couvert le match
- ✓ S'assurer que le matériel éventuellement prêté par Rugby Afrique est rendu à Rugby Afrique (chasubles, panneaux, etc)
- ✓ Envoyer un rapport à Rugby Afrique sur le nombre de journalistes et médias présents lors du Tournoi et si possible un détail des opérations médiatiques ayant couvert le match (avant, pendant et après)
- ✓ Confirmer le nombre de spectateurs qui ont assisté au match au stade.

Toutes ces informations seront envoyées à

Coralie Van Den Berg Stefanie Burkert + 27 21 928 7152 +27 71 101 1233

+ 27 76 300 0201

Coralie.vandenberg@rugbyafrique.com stefanie@apo-opa.org



8. STANDARD MEDICAL MINIMUM

8.1. Introduction

Depuis le 1^{er} septembre 2015, la terminologie qui va suivre est utilisée sur le plan médical dans les tournois et ou matches de World Rugby. Cette terminologie sera utilisée pour la cohérence dans les accords d'entente pour l'accueil (HUA) et aussi les modalités de participation (TOP). Ce sont les documents juridiques utilisés par World Rugby pour décrire les attentes et les responsabilités des services lors des tournois.

World Rugby reconnaît qu'il existe des différences dans la couverture médicale des tournois et que les restrictions financières et médicales, pour la fédération hôte, influencent également les services fournis pendant un tournoi, Mais cette terminologie devrait s'appliquer à tous les tournois ou matches de World Rugby. Il est également reconnu qu'un médecin peut être responsable de plus d'un poste décrit dans le présent document. Ce dernier, indique les normes médicales minimales qui doivent être appliquées par les fédérations d'accueil.

Les différents termes médicaux comprennent:

- ✓ Manager Médical du Match (TMM)
- ✓ Médecin du jour du match (MDD)
- ✓ Prise en charge immédiate
- ✓ Médecin de l'équipe du match
- ✓ Equipe de soinsimmédiats.

8.2. Terminologie de l'équipemédicale

8.2.1. Manager Médical du Match (TMM)

- ✓ Cette personne est responsable de la planification, de la coordination et de la gouvernance des services médicaux fournis par le personnel médical du match aux joueurs, aux officiels et à la direction de l'équipe durant le match (à la fois sur le site et dans les hôtels des équipes);
- ✓ La personne nommée à ce poste doit avoir les qualifications nécessaires pour superviser la dispense des services médicaux conformément aux besoins du rugby international de l'élite au moment du match ;
- ✓ Il / elle peut assurer personnellement des services médicaux du médecin du match (MDD) et ou des soins immédiats ;
- ✓ Le nom et les coordonnées du TMM doivent être communiqués aux équipes participantes avant le match.

8.2.2. Médecin du jour de match (MDD)

Le MDD doit statuer, le jour du match, sur les saignements nécessitant un remplacement temporaire et les blessures à la tête ;

- ✓ Idéalement dans les tournois d'élite, ce rôle doit être séparé de la prise en charge immédiate et assuré indépendamment du pays et de l'équipe ;
- ✓ Lors des tournois où la fourniture du personnel médical est limitée, le MDD peut être, en même temps, le responsable des soins immédiats. Ce rôle ou le rôle combiné peut également être détenu par le TMM, si le TMM est dûment qualifié ;
- ✓ Le nom et les coordonnées du titulaire de ce rôle sont généralement indiqués aux équipes participantes avant le jour du match.



8.2.3. Prise en charge immédiate

- ✓ Vise la personne responsable de la coordination et de la prestation des services de soins médicaux immédiats lors de la journée du match sur le terrain, et l'orientation le cas échéant vers les soins secondaires;
- ✓ La personne qui couvre ce poste doit être un médecin et avoir au minimum le niveau ICIR ou une accréditation équivalente ;
- ✓ Ce rôle peut être assumé par le TMM du match s'il s'agit d'un médecin ;
- ✓ Le nom et les coordonnées du titulaire de ce rôle sont clairement indiqués aux équipes participantes avant le jour du match.

8.2.4. Equipe Médicale du Match (Tournoi)

- ✓ Cette équipe médicale fournit, à toutes les équipes, des services de médecins d'équipe en dehors des matches du tournoi, si elle est sollicitée par les kinésithérapeutes des équipes et aux frais de ces équipes ;
- ✓ Il est prévu que l'équipe médicale du tournoi assurera la liaison avec le responsable des soins immédiats concernant le suivi approprié des blessés et ou des joueurs malades, une fois qu'ils quittent les installations médicales du tournoi ;
- ✓ Le nom et les coordonnées du responsable de l'équipe médicale doivent être clairement indiqués aux équipes participantes avant le tournoi.

8.2.5. Equipe des Soins Immédiats

Le TMM doit fournir une liste de tous les autres membres de l'équipe médicale et paramédicale disponibles (y compris l'équipe de recherche sur le dépistage) qui fournissent des services médicaux sur et en dehors du terrain durant le match / tournoi.

8.3. Couverture médicale minimale le jour du match

8.3.1. Matches professionnels pour Adultes

Idéalement, au minimum un professionnel de la santé possédant de l'expérience, des compétences en soins immédiats et des compétences dans la gestion des blessures sportives devrait être présent à tous les matchs de rugby professionnels pour adultes.

8.3.2. Tournois Elite de World Rugby

La couverture médicale minimale du jour du match doit être :

- ✓ Les Médecins d'équipes ou le Médecin d'équipe de tournoi ;
- ✓ Un autre Médecin offrant des services en tant que médecin de jour du match et de soins médicaux immédiats;
- ✓ Ambulance médicalisée stationnée dans le stade pour le transfert d'urgence de joueurs blessés vers des hôpitaux désignés ou des centres de traumatologie. L'ambulance médicalisée doit être en mesure de fournir des services avancés de soutien de la vie et des services d'évacuation de la colonne vertébrale. L'emplacement de cette ambulance doit être communiqué à chaque médecin d'équipe.

Comme guide pour les normes minimales lors des tournois Elite de World Rugby, les prestations suivantes doivent être assurées par le personnel présent lors des matchs. Ces prestations peuvent être effectuées dans l'ambulance ou par un spécialiste sur le terrain :

- ✓ Evaluation et gestion des voies aériennes ;
- ✓ Maitrise de la technique d'intubation Endotrachéale ;
- ✓ Disponibilité de l'oxygène et des dispositifs d'aspiration ;
- ✓ Réanimationcardiaque, Défibrillateurcardiaque ;
- ✓ Médicamentd'urgence ;



- ✓ Reconnaitre et gérer une lésion rachidienne ;
- ✓ Maitriser l'utilisation des dispositifs d'immobilisation et d'évacuation des lésions rachidienne (adapté aux joueurs pesant 150 kg).
- ✓ Remplissage vasculaire : solutions de remplissage, canules (cathéter veineux) différents calibres ;
- ✓ Antalgique;
- ✓ Narcotique y compris l'Entonox ou équivalent ;
- ✓ Attelles d'immobilisations des membres supérieurs et inférieurs ;
- ✓ Nébuliseur, Bronchodilatateur (Ventoline).

NB: Tout l'équipement doit être fonctionnel avec des fournitures jetables et respectant les dates d'utilisation.

8.4. Couverture minimale médicale pour les tournois d'élite de World Rugby

Le TMM doit fournir à toutes les équipes avant le tournoi, le nom et les coordonnées de ce qui suit :

- ✓ Le médecin responsable des prestations médicales hors jour du match comprenant les prescriptions, la coordination générale des consultations médicales et l'accès prioritaire aux examens radiologiques ;
- ✓ Le dentiste;
- ✓ Entreprise d'approvisionnement en matériel de physiothérapeute ;
- ✓ Entreprise d'approvisionnement en matériel médical, paramédical et chirurgical ;
- ✓ Fournisseurd'oxygène;
- ✓ Services de massage;
- ✓ L'hôpital le plus proche de l'hôtel et des terrains d'entraînement ;
- ✓ La piscine la plus proche de l'hôtel et des terrains d'entraînement.

8.4.1. Paiement et Documentation

<u>Assurance</u>: Tous les traitements fournis en dehors du terrain de jeu devront être payés au moment des soins. Les joueurs et les dirigeants devront payer au moment de la consultation et réclamer ultérieurement le remboursement à leurs propres compagnies d'assurance.

<u>Informations du passeport</u>: La liste des noms et des numéros de passeports peut être exigée par les hôpitaux. Il est recommandé que les managers disposent de ces données pour accéder à l'hôpital et aux traitements médicaux.

8.5. Matérielmédicald'urgence

8.5.1. Salle médicale du stade pour les tournois « Elite » de World Rugby

Ce qui suit est un guide pour le tournoi Elite et les matches de compétition

Plan dure ou Brancard à cuillère (EXL Scoop) avec Immobilisateur de tête

Collier cervical rigide et réglable (1 moyen, 1 large)

Oxygène : bouteilles d'oxygène à débit variable, masque à ballon, masque à haute concentration et support adéquat.

Masque Facial de poche avec valve anti-retour

Produits de remplissage IV: Sérum salé 1litre (2 flacons) / Cristalloïdes (1 litre) + kits d'administration IV (2)

Canules IV (19G - 21G) x 5

Béquilles avec poignées

Ciseaux à bout rond pour l'enlèvement des bandes

DEA avec fonction manuelle et moniteur

10 Kits de suture jetables ou stérilisés selon les normes nationales en vigueur (avec équipement minimum)



Matériel (fils de suture) : 3/0 et 5/0 ; minimum 10 de chaque
Xlylocaine 2 %
Gants non stérile (Taille L)
Attelles (Pour l'immobilisation des membres supérieurs et inférieurs)
Stéthoscope et Sphygmomanomètre (tensiomètre)
Entonox avec système d'administration autonome par le patient (si disponible dans le pays)
Pethidine injection (100 mg / ml) (si disponible dans le pays)
Morphine injectable 10 mg / ml

8.5.2. Caractéristiques et fournitures minimales de la salle médicale (de soins)

Accès du terrain à la civière et à l'ambulance				
Power Point				
Applique murale ou lampe portable				
Eau courante ou récipient plein d'eau				
Savonou lave- main				
6 serviettes				
2 Lits d'examen fixes ou mobiles				
1 chaise (minimum), 1 miroir fixe ou portable				
1 numéro de téléphone d'urgence (hôpital, service d'ambulance)				
4 couvertures				
Poubelle et sacs médicaux (pour les articles tachés de sang)				
Conteneur pour objetstranchants				
Matériel non médical				
Sac de glace de 5kg par jour				
Sacs en plastique pour glace				

8.5.3. Fournitures médicales d'hôtel

Il est recommandé que les fédérations hôtes fournissent au médecin de l'équipe du tournoi la trousse d'urgence d'équipement médical pour utilisation dans l'hôtel durant la semaine du match ou du tournoi. Ce matériel doit être récupéré par le personnel médical du jour de match la veille ou le matin même du match. Ce matériel devrait compléter l'équipement médical du matériel médical et des fournitures apportées par le personnel médical visiteur, et permettrait de couvrir la plupart des situations d'urgences médicales.

Cette trousse médicale d'urgence du stade est fournie sachant que la plupart des médecins d'équipe ou des médecins d'équipe du tournoi (match) ont leurs propres fournitures qui ne se limitent pas à ce qui suit :

Compresse, pansementsetc					
Compresse 7.5 cm	1 paquet				
Pansementsalcoolisés	1 paquet				
Betadine (Providine – Lodine) compresse	1 paquet				
Sparadrap	1 boite				
Melolin (compresse non-adhérente)	5				
Rubans, bandages et écharpes					
Bande adhesive élastique 7.5 cm	2				
Bande adhesive rigide 25 mm	4 rouleaux				
écharpe en cotton	2				
Bande de doigt (Coban)	3 rouleaux				
Rubanisolant (toile isolant)	2				
Coton crêpe bandage	2				
Médicaments					
Inhaleur de Salbutamol	2				

23



Gastrolyte (Solution de Gastrolyte)	1 boite
Rantadine 150 mg	1 boite
Antihistaminique	1 boite
Comprimés contre le rhume et la grippe (pas de pseudoéphridine)	1 boite
Spray nasal décongestionnant	2
Aspirine 320 mg	1 boite
Paracetamol 500 mg	1 boite
Panadeine forte	1 boite
Imodium 2 mg	1 boite
Amoxiciline 500 mg	1 boite
Cephallexin caps (Reflex) 500 mg	1 boite
Dicloxacillin 500 mg	1 boite
Doxycyline 100 mg	1 boite
Celebrex 200 mg	1 boite
Diclofenac Tabs 500 mg	1 boite

La trousse des médicaments d'urgence doit comporter aussi comme minimum :

Adrénaline 1 mg 1:10 000, seringues préremplies x 4

Adrénaline 500 µg 1:1 000, seringue préremplie x 1 ou Épipen

Atropine 1 mg ou 3 mg, seringue préremplie x 1

Amiodarone 300 mg, seringue préremplie x 1

Dextrose 10 %, poche de 500 ml x 1

Hydrocortisone, ampoules de 100 mg x 2

Chlorphéniramine, ampoules de 10 mg x 1

Eau pour injection, ampoules de 10 ml x 5

Sélection appropriée d'antibiotiques IV

Antiémétique IV adapté x 1

Analgésique IV adapté x 2

Diazépam 5 mg, voie rectale, tube x 1

Diazemuls, ampoule de 10 mg x 1

Salbutamol, inhalateur x1

Salbutamol, nébules de 5 mg x 4

Atrovent, nébules de 500 µg x 2

8.6. Normes minimales de récupération recommandées dans les stades de compétition

- ✓ Thérapie par eau glacée après le match ;
- ✓ Nutrition après le match;
- ✓ Espace privé pour les étirements.

8.7. Normes minimales standards recommandées dans l'hôtel

- ✓ Au moins, une des modalités de récupération suivantes doit être disponible à l'hôtel pour être utilisée par plusieurs équipes :
- ✓ Accès à la thérapie par eau glacée ;
- ✓ Accès aux massages;
- ✓ Gymnaseadéquat;
- ✓ Piscine sur place ou à distance de marche ; la liste de piscines devrait être communiquée aux équipes, soit à proximité de l'hôtel ou du terrain d'entraînement ;
- ✓ Nutrition adéquate.



9. OPERATIONS ANTIDOPAGE

Merci de vous référer au lien suivant afin de consulter le règlement 21 concernant les procédures antidopage qui s'appliqueront lors de la compétition : https://www.worldrugby.org/handbook/regulations/reg- 21/reg-21

Vous pourrez aussi consulter l'intégralité du Règlement de World Rugby sur notre site internet (http://www.rugbyafrique.com/information-et-regles/?lang=fr)

Vous trouverez le formulaire de demande d'exemption à usage thérapeutique à la fin de ce manuel et sur notre site internet.



10. LES PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Merci de vous référer au lien suivant afin de consulter le règlement 17 concernant les procédures disciplinaires qui s'appliqueront lors de la compétition : https://www.worldrugby.org/news/155108?lang=fr

Vous pourrez aussi consulter l'intégralité du Règlement de World Rugby sur notre site internet (http://www.rugbyafrique.com/information-et-regles/?lang=fr)

10.1. Introduction

Cette partie disciplinaire fournit des indications sur le rôle du Commissaire à la Citation et sur le processus de prise de décision des Officiers Juridiques. Elle fournit également des éclaircissements concernant les paramètres du travail du CC. Comme elle relate les conseils et les recommandations sur les bonnes pratiques à adoptées par les officiels des matchs (et les autres parties prenantes du jeu), pour permettre au CC de s'acquitter de ses responsabilités de manière juste et équilibrée.

Cette partie disciplinaire fait référence aux ressources suivantes :

Les Règlements 17 et 20 de World Rugby;

Le code de conduite;

La Règle 9 des Règles du Jeu;

Les Règlements et Manuels des Tournois de World Rugby ; et

Le tableau des Sanctions du Règlement 17 de World Rugby pour toutes les infractions à la Règle 9 (joint en annexe de cette partie disciplinaire).

10.2. Fondements des procédures disciplinaires

Le raisonnement qui sous-tend le Règlement 17 du Manuel de World Rugby est :

- ✓ de maintenir et de promouvoir l'esprit de fair-play,
- ✓ de protéger la santé et l'intégrité physique des Joueurs,
- √ de veiller à ce que les actes de jeu déloyal soient traités de manière rapide et appropriée par des moyens indépendants au sein du Jeu et que
- ✓ l'image et la réputation du rugby ne soient pas affectées négativement

L'un des principes les plus importants du règlement 17 est de prévenir le risque de blessure des joueurs dans un sport dynamique et physique. Les joueurs ont l'obligation de s'assurer qu'ils ne causent pas de blessures à leurs adversaires et ne les exposent pas au risque de blessures. Il est donc présumé que toute conduite interdite par la Règle 9 de World Rugby mérite une sanction. L'objectif du régime disciplinaire de World Rugby est de sanctionner et punir les joueurs dont le jeu déloyal n'est pas accidentel. Il incombe par conséquent aux Officiels de match et aux Commissaires à la citation, de s'assurer que le jeu qui a été jugé dangereux ou tout acte d'inconduite, soit traité pendant ou après le match.

Le Commissaire à la citation doit régler ces niveaux d'infraction en citant le joueur à comparaitre, s'il estime que le seuil (test) du Carton rouge a été atteint, c'est-à-dire que l'Arbitre aurait exclu définitivement le joueur du terrain, s'il avait eu à sa disposition pendant le match toutes les informations dont dispose le Commissaire à la citation.

La citation est initiée par le CC pour un jeu dangereux. Mais, il appartient, toutefois à l'Officier Juridique (panel juridique/Commission disciplinaire) de déterminer si un acte est délibéré ou imprudent, dans le cadre de la considération d'une sanction.



10.3. Engagement disciplinaire des fédérations

Toutes les fédérations participantes aux compétitions de RA, doivent fournir un certificat écrit au Commissaire de Match lors de la réunion des directeurs des équipes qui indique qu'elles ont entrepris toutes les vérifications nécessaires et ne sont pas au courant de l'existence d'une des raisons ci-dessous qui empêcherait un joueur de participer à la compétition (match) :

Existence d'une procédure disciplinaire en cours concernant un acte de jeu déloyal ou de mauvaise conduite;

Existence d'une procédure d'appel en cours concernant les raisons ci-dessus mentionnées ;

Existence d'une suspension confirmée du joueur résultant d'une procédure disciplinaire, d'une procédure d'appel ou autre.

Si une fédération n'est pas en mesure de fournir un tel certificat, elle doit en informer le commissaire de match en donnant les raisons. Le commissaire de match prendra les mesures qu'il jugera appropriées.

Les fédérations participantes s'engagent à accepter et se conformer aux provisions et exigences disciplinaires et à toutes les décisions qui seront prises conformément aux dispositions du présent manuel. Elles reconnaissent qu'elles sont responsables et devront rendre compte des actions et / ou omissions de toute personne représentant officiellement la fédération.

10.4. Le rôle du commissaire à la citation (CC)

Le Commissaire à la citation est un officiel indépendant, nommé par l'organisateur de la compétition. Il a la responsabilité de citer les joueurs qui commettent tout acte de jeu déloyal justifiant une sanction de Carton rouge.

Le CC peut également citer des joueurs pour un acte de jeu déloyal détecté par les officiels du match (arbitre, arbitre assistant ou TMO) et qui pourrait avoir fait l'objet d'une mesure de la part de l'arbitre.

Les équipes peuvent porter des infractions présumées à l'attention du Commissaire à la citation pour qu'il les examine, dans les délais convenus pour la compétition.

Le CC doit:

- ✓ S'assurer que la notification soit présentée par écrit et donne suffisamment d'informations quant à la nature de l'incident et l'heure à laquelle il est survenu
- ✓ Veiller qu'elle soit présentée dans les délais prescrits par les règles du tournoi
- ✓ Demander au Manager d'équipe de fournir du matériel supplémentaire tel que déclarations, rapports médicaux, ou vidéos / photographies...
- ✓ Informer les concernés de la décision une fois prise.

NB

Les parties ne citent pas le joueur qu'elles ont identifié

Elles ne peuvent que notifier/rapporter un incident qu'au CC

La notification des parties ne signifie pas automatiquement que le joueur adverse sera cité.

Il revient au CC d'apprécier la notification et de prend sa propre décision.

Le Commissaire à la citation peut demander des extraits vidéo supplémentaires au diffuseur ou aux équipes pour faciliter toute enquête.

Il peut également interroger la victime et d'autres témoins et obtenir des rapports médicaux et d'autres preuves, telles que des photographies de blessures...

La décision de citation émanant d'un Commissaire à la citation est envoyée par écrit à l'officier désigné de la Fédération hôte ou de l'Organisateur du tournoi responsable du match (Les délais pour cela peuvent varier selon les matches et les tournois. normalement, cela se passe dans un minimum de 12 heures et au plus tard dans un maximum de 48 heures après le match).



Un joueur cité est généralement convoqué à une audition disciplinaire/juridique dans le cadre de laquelle il devra répondre à la citation et, le cas échéant, pourra expliquer pourquoi il ne devrait pas y avoir de sanction ou la citation devrait être rejetée.

10.5. Avertissement du commissaire à la citation

Un Avertissement du Commissaire à la Citation (CCW) a le même effet qu'un Carton jaune sur le terrain. Cela signifie que toute combinaison de trois Cartons jaunes ou CCW dans un tournoi nécessite une audition disciplinaire et que, de la même manière, toute combinaison de deux Cartons jaunes ou CCW dans un seul match nécessite également une audition disciplinaire.

Un CCW infligé est inscrit au casier disciplinaire du joueur, avec les cartons rouges et citations à comparaitre.

NB. En dehors du jeu déloyal ou dangereux sur le terrain, tout acte d'inconduite pendant la compétition sur et en dehors du terrain peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire (Règlement 20 et Code de conduite annexe 1 des règlements généraux de WR).

10.6. Gestion des compétitions

- ✓ La fédération hôte organise pour le CC le transfert et l'hébergement à l'hôtel.
- ✓ Elle fournit au CC des informations détaillées sur les dispositions pré et post compétitions.
- ✓ Elle doit assurer l'arrivée du CC au stade au moins 1h30 avant le coup d'envoi
- ✓ Permettre la vérification de l'emplacement du box ou de la place affectée, de l'écran de visionnement et des écouteurs, lorsqu'ils sont disponibles ;
- ✓ Confirmer que l'accréditation donne accès à toutes les zones requises ;
- ✓ Confirmer la disponibilité de tout le personnel de soutien (messagers, liaison...)
- ✓ Rencontrer les Managers des équipes.
- ✓ Rencontrer les officiels du match.
- ✓ Rassembler les listes officielles des matchs
- ✓ Examiner le terrain pour y repérer toute anomalie
- ✓ Après le match se rendre au camion de production de la télévision pour examiner les incidents ou obtenir les images des prestataires de rediffusion
- ✓ Vérifier toute question urgente avec les officiels de match
- ✓ Obtenir des déclarations / preuves concernant des incidents auprès des joueurs, des officiels d'équipe et du personnel médical.
- ✓ Informer l'Organisateur du Tournoi / Manager des officiels de match, de la décision d'initier une Citation / CCW
- ✓ Adresser le formulaire de notification de la citation et les matériels pertinents à l'Organisateur du Tournoi.

10.7. En cas de citation, le Commissaire de Match doit :

- ✓ Informer le joueur et l'équipe concernés
- ✓ Organiser l'audition disciplinaire
- ✓ Collecter les déclarations auprès des officiels de match
- ✓ Rassembler les informations pertinentes relatives au calendrier officiel des compétitions et du casier disciplinaire du joueur
- ✓ La fédération hôte mettra à disposition des CC/OJ, tout équipement nécessaire, tels que : salle de réunion, photocopieur, ordinateur, imprimante et interprète...
- ✓ La présence du CC et/ou de l'OJ à la réunion technique est indispensable. Elle favorise l'échange et le partage avec les autres intervenants et permet le cas échéant de préciser les modalités (délais) de mise en œuvre des procédures disciplinaires.



Remarque : S'il n'y a aucun problème à signaler, le CC indiquera que son rôle est terminé et qu'il n'y aura pas de suites disciplinaires pour le match.

10.8. Objectif de la collecte des informations et des investigations du CC

Le CC a pour objectif de fournir le plus de renseignements possible à l'Officier Juridique, afin d'aider au processus disciplinaire ultérieur. L'OJ est seul juge. Il examine les dépositions et décide d'imposer une sanction ou de ne prendre aucune autre action. Il applique généralement les sanctions recommandées par WR pour Jeu illégal et/ou irrégulier selon les facteurs relatifs aggravants et/ou atténuants

Remarque : Le meilleur moment pour recueillir les informations est pendant que les équipes sont encore sur le terrain. Une fois que les équipes ont quitté le terrain, voire le stade, il devient plus difficile de rassembler des informations dans un délai raisonnable.

La bonne pratique pour collecter les données et les informations est que le Commissaire de Match coordonne la collecte, avec les officiels du match. L'encadrement des équipes et leur personnel médical peuvent également aider. l'arbitre, les arbitres assistants ou le TMO peuvent avoir des informations importantes à fournir.

Les déclarations faites immédiatement après l'incident sont également préférables, tant que les souvenirs sont frais, ce qui confère plus de crédibilité à la déclaration.

10.9. Déclarations des joueurs

Il peut être nécessaire de compléter les images avec la / les déclaration(s) du joueur pour donner plus d'informations. Normalement, le Manager d'équipe peut aider et faciliter les choses. Si possible, le CC peut s'adresser lui-même au joueur pour s'assurer que ses propres mots sont correctement reportés et ne sont pas influencés par les autres.

Si un joueur est réticent à fournir une déclaration, le CC, devra lui rappeler ses obligations, notamment de fournir des informations et de coopérer à l'enquête sur le jeu déloyal présumé. Le non-respect constituera un manquement aux exigences du Règlement 17 et peut constituer un acte d'inconduite.

Les déclarations des joueurs peuvent être un résumé bref et succinct de ce qu'ils allèguent leur être arrivé ou, s'il s'agit d'un témoin, de ce qu'ils ont vu, qui sera mis à la disposition de l'Officier Juridique pour examen. L'OJ a le droit d'appeler le joueur pour qu'il témoigne lors de l'audition disciplinaire. La déclaration devrait être un résumé général de ce qu'ils ont vu (l'utilisation d'un téléphone portable pour enregistrer la déclaration verbalement est recommandée).

10.9.1. Déclaration(s) des coéquipiers du joueur victime

Lorsqu'une équipe prend connaissance d'une citation, elle peut indiquer que certains de ses joueurs ont vu l'événement et peuvent fournir des informations. Cela devrait être soumis par écrit.

10.10. Rapport du médecin de l'équipe

Le rapport médical est une source d'information importante. Il doit comprendre le détail de ce qui est observé sur le joueur, l'effet que l'incident a eu sur lui et le temps de récupération possible. Le rapport médical peut également comprendre des commentaires sur la façon dont les blessures observées concordent avec les déclarations du joueur.

Les rapports médicaux doivent être complétés par des photographies sur un téléphone portable.

10.11. L'appel

Le Joueur bénéficie de tous les droits garantis à la défense. Il peut agir lui-même ou être accompagné par un membre de sa fédération. Il devra recevoir une copie du/des rapport(s) et sera informé de la date, du lieu et de l'heure de l'audience de l'Officier Juridique. Les auditions pourront être organisées par vidéo conférence ou appel téléphonique.



Le Joueur sanctionné, peut faire appel contre la décision de l'Officier Juridique pourvu qu'un tel appel soit admissible et fait dans les 48 heures (délai) de notification de la décision de l'Officier Juridique. L'appel doit préciser les motifs spécifiques de l'appel et régler un acompte de 300 €. Cette somme doit être payée lors de la déposition de l'appel.

L'appel n'est pas suspensif. Le joueur ne peut par conséquent, participer à des matchs officiels de quelque niveau que ce soit, dans son pays ou à l'étranger, tant que la procédure d'appel n'est pas terminée.



11.APPENDIXES

11.1. Appendix 1

11.1.1. Sanctions de World Rugby pour jeu déloyal (Règlement 17).

Note : tout acte de jeu déloyal qui débouche sur un contact avec la tête donnera lieu au minimum à une sanction avec un point d'entrée de degré moyen.

Les joueurs ne doivent rien faire qui soit imprudent ou dangereux pour les autres. 9.11

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	Max : 52
2 semaines	6 semaines	10+ semaines	semaines

9.12 Un joueur ne doit agresser personne physiquement. Une agression physique comprend, entre autres

et sans limitation :						
Morsure	Degré faible : 12 semaines	Degré moyen : 18 semaines	Degré supérieur : 24+ semaines	Max : 208 semaines		
Contact intentionnel avec l'œil ou les yeux (5)	Degré faible : 12 semaines	Degré moyen : 18 semaines	Degré supérieur : 24+ semaines	Max : 208 semaines		
Contact imprudent avec l'œil ou les yeux (6)	Degré faible : 6 semaines	Degré moyen : 12 semaines	Degré supérieur : 18+ semaines	Max : 208 semaines		
Contact avec la zone oculaire (7)	Degré faible : 4 semaines	Degré moyen : 8 semaines	Degré supérieur : 12+ semaines	Max : 52 semaines		
Donner un coup de poing ou frapper avec la main ou le bras (y compris un plaquage « cravate »)	Degré faible : 2 semaines	Degré moyen : 6 semaines	Degré supérieur : 10+ semaines	Max : 52 semaines		
Frapper avec le coude	Degré faible : 2 semaines	Degré moyen : 6 semaines	Degré supérieur : 10+ semaines	Max : 52 semaines		
Frapper avec l'épaule	Degré faible : 2 semaines	Degré moyen : 6 semaines	Degré supérieur : 10+ semaines	Max : 52 semaines		
Frapper avec la tête	Degré faible : 6 semaines	Degré moyen : 10 semaines	Degré supérieur : 16+ semaines	Max : 104 semaines		
Frapper avec le genou	Degré faible : 4 semaines	Degré moyen : 8 semaines	Degré supérieur : 12+ semaines	Max : 52 semaines		

31



Marcher ou piétiner sur un adversaire (stamping)	Degré faible : 2 semaines	Degré moyen : 6 semaines	Degré supérieur : 12+ semaines	Max : 52 semaines
Croc-en-jambe	Degré faible : 2 semaines	Degré moyen : 4 semaines	Degré supérieur : 8+ semaines	Max : 52 semaines
Coup de pied	Degré faible : 4 semaines	Degré moyen : 8 semaines	Degré supérieur : 12+ semaines	Max : 52 semaines

9.12 Un joueur ne doit agresser personne verbalement. Une agression verbale comprend, entre autres, une agression basée sur la religion, la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique et l'orientation sexuelle de la personne.

Degré faible : 6 semaines	Degré moyen : 12 semaines	Degré supérieur : 18+ semaines	Max : 52 semaines	

9.13 Un joueur ne doit pas plaquer un adversaire par anticipation, à retardement ou d'une manière dangereuse. Plaquer dangereusement comprend, entre autres, plaquer ou tenter de plaquer un adversaire au-dessus de la ligne des épaules, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules.

D (C'11	D /	D / /:	3.4
Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	Max:
2 semaines	6 semaines	10+ semaines	52 semaines

9.14 Un joueur ne doit pas plaquer un adversaire qui n'est pas en possession du ballon.

2 semantes 0 semantes 10+ semantes		Degré faible : 2 semaines	Degré moyen : 6 semaines	Degré supérieur : 10+ semaines	Max : 52 semaines
------------------------------------	--	------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------	-------------------

9.15 Sauf dans le cadre d'une mêlée ordonnée, d'un ruck ou d'un maul, un joueur qui n'est pas en possession du ballon ne doit pas tenir, pousser, faire une charge ou une obstruction sur un adversaire qui n'est pas en possession du ballon.

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :		
2 semaines	4 semaines	6+ semaines	Max : 52 semaines	

9.16 Un joueur ne doit pas faire une charge ou faire tomber un adversaire porteur du ballon sans tenter de saisir ce joueur.

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	Max : 52 semaines
2 semaines	6 semaines	10+ semaines	

9.17 Un joueur ne doit pas plaquer, faire une charge, tirer, pousser ou saisir un adversaire dont les pieds ne touchent pas le sol.

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	Max : 52 semaines
4 semaines	8 semaines	12+ semaines	

9.18 Un joueur ne doit pas soulever un adversaire du sol et le laisser tomber ou le pousser vers le sol de telle sorte que sa tête et/ou le haut de son corps heurte le sol.

32



9	RUGBY
	AFRIOUE

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	Max : 52 semaines
6 semaines	10 semaines	14+ semaines	

- 9.19 Jeu dangereux dans le cadre d'une mêlée ordonnée.
- a. La première ligne d'une mêlée ordonnée ne doit pas se former à distance de la première ligne adverse et charger sur celle-ci.
- b. Un joueur de première ligne ne doit pas tirer un adversaire.
- c. Un joueur de première ligne ne doit pas intentionnellement soulever un adversaire de sorte que ses pieds ne touchent plus le sol ou le faire sortir de force de la mêlée par un mouvement ascendant.
- d. Un joueur de première ligne ne doit pas intentionnellement écrouler une mêlée.

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	Max : 52 semaines
2 semaines	4 semaines	8+ semaines	

- 9.20 Jeu dangereux dans le cadre d'un ruck ou d'un maul.
- a. Un joueur ne doit pas faire de charge dans un ruck ou un maul. Une charge comprend tout contact effectué sans se lier à un autre joueur dans le ruck ou le maul.

b. Un joueur ne doit pas entrer en contact avec un adversaire au-dessus de la ligne des épaules.

c. Un joueur ne doit pas intentionnellement écrouler un ruck ou un maul.

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	Max : 52 semaines	
2 semaines	4 semaines	8+ semaines	Wax . 32 schiames	

9.25 Un joueur ne doit intentionnellement faire une charge ou une obstruction sur un joueur qui vient de botter le ballon.

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	Max : 52 semaines
2 semaines	6 semaines	10+ semaines	

9.27 Un joueur ne doit rien faire qui soit contraire à l'esprit sportif notamment, mais sans limitation :

Tirer ou se saisir des cheveux	Degré faible : 2 semaines	Degré moyen :4 semaines	Degré supérieur : 6+ semaines	Max: 52 semaines
Cracher sur quelqu'un	Degré faible : 4 semaines	Degré moyen :8 semaines	Degré supérieur : 12+ semaines	Max: 52 semaines
Saisir, tordre ou presser les parties génitales (et/ou la poitrine dans le cas des joueuses)	Degré faible : 12semaines	Degré moyen :18 semaines	Degré supérieur : 24+ semaines	Max : 208 semaines



Autre acte	Degré faible : 4 semaines	Degré moyen :8 semaines	Degré supérieur : 12+semaines	Max : 52 semaines
------------	------------------------------	----------------------------	-------------------------------------	-------------------

9.28 Un joueur ne doit pas manquer de respect envers l'autorité d'un Officiel de Match.9.27 Un joueur ne doit pas manquer de respect envers l'autorité d'un Officiel de Match.

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	Max : 52 semaines
2 semaines	4 semaines	6+ semaines	

9.28 Un joueur ne doit pas insulter verbalement un Officiel de Match. Une agression verbale comprend, entre autres, une agression basée sur la religion, la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique et l'orientation sexuelle de la personne.

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	Max : 52 semaines
6 semaines	12 semaines	18+ semaines	

9.28 Un joueur ne doit pas entrer en contact physique avec des Officiels de Match.

Degré faible :	Degré moyen : 12 semaines	Degré supérieur : 18+ semaines	Max : 52 semaines
6 semaines	12 semaines	18+ semaines	

9.28 Un joueur ne doit pas commettre des actes ou proférer des paroles qui sont menaçants contre des Officiels de Match.

Degré faible :	Degré moyen :	Degré supérieur :	3.50
12 semaines	24 semaines	48+ semaines	Max : 260 semaines

9.28 Un joueur ne doit pas agresser physiquement des Officiels de Match.

Degré faible : 24 semaines	Degré moyen : 48 semaines	Degré supérieur : 96+ semaines	Max: À vie
----------------------------	------------------------------	-----------------------------------	------------

Dans le cadre d'infractions qui ne sont pas prévues à l'Annexe 1, des sanctions appropriées peuvent être imposées à la discrétion du Responsable Juridique, de la Commission de Discipline, du Responsable d'Appel et/ou de la Commission d'Appel (selon le cas).

Nonobstant les sanctions recommandées à l'Annexe 1 et/ou les dispositions du Règlement 17.19 dans les situations où les actions du joueur constituent une infraction de degré moyen ou supérieur, pour tout type d'infraction qui pouvait causer et, en fait, a causé des conséquences sérieuses/graves à la santé de la victime, les Responsables Juridiques et/ou Commissions de Discipline pourront imposer toute période de suspension y compris une suspension à vie.

11.1.2. Code de conduite de World Rugby

Toutes les Fédérations, Associations, Organismes de Rugby, Clubs et Personnes :

- 1. devront veiller à ce que le Jeu soit joué et conduit dans le respect de la discipline et dans un esprit sportif, et reconnaître qu'il ne suffit pas de se reposer uniquement sur les Officiels de Matches pour le respect de ces principes ;
- devront collaborer pour assurer le maintien de l'esprit des Règles du Jeu et s'abstenir de sélectionner des joueurs coupables de jeu déloyal;



- 3. ne devront pas enfreindre de façon répétée les Règles du Jeu;
- 4. devront accepter et respecter l'autorité et les décisions des arbitres, des juges de touche, des Officiels de Matches et de tous les organes disciplinaires de rugby, en vertu du Règlement 17;
- 5. ne devront pas publier ou causer la publication de critiques à l'encontre de la manière dont un arbitre ou un juge de touche a géré un Match;
- 6. ne devront pas publier ou causer la publication de critiques à l'encontre de la manière dont le Conseil ou tout autre organe disciplinaire de rugby a géré ou résolu un litige ou une affaire disciplinaire découlant d'une violation des Statuts, Règlements ou Règles du Jeu;
- 7. n'auront pas de conduite ou d'activité, sur ou en dehors du terrain, pouvant nuire à la confiance du public dans la conduite honnête et ordonnée d'un Match, d'une tournée, d'un tournoi ou d'une Série de Matches (y compris mais sans limitation, la fourniture d'informations liées au Jeu, directement ou indirectement, à des agents de paris ou à des personnes qui pourraient utiliser ces informations à leur avantage) ou dans l'intégrité et l'honnêteté de toute Personne;
- 8. ne devront pas commettre de violation du Règlement 6 (Paris sportifs) ;
- 9. devront promouvoir la réputation du Jeu et prendre toutes les mesures possibles pour empêcher de porter atteinte au Jeu;
- 10. ne devront pas commettre de violation des règles antidopage définies au Règlement 21;
- 11. ne devront pas injurier, menacer ou intimider un arbitre, un juge de touche ou tout autre Officiel de Match, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'aire de jeu ;
- 12. ne devront pas tenir de propos ou faire de gestes injurieux ou grossiers à l'encontre des arbitres, juges de touche ou de tout autre Officiel de Match ou des spectateurs ;
- 13. ne devront rien faire qui puisse constituer une intimidation, une offense, une insulte, une humiliation ou une discrimination contre toute autre Personne fondée sur la religion, la race, le sexe, l'orientation sexuelle, la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique de ladite Personne ;
- 14. ne devront rien faire qui puisse nuire au Rugby, à World Rugby, à toute Fédération ou Association membre ou à tout partenaire commercial du Jeu.

Chaque Fédération et Association aura l'obligation de respecter et de veiller à ce que chacun de ses membres respecte le présent Code de Conduite et d'adopter des procédures pour surveiller le respect du présent Code de Conduite, et imposer des sanctions en cas de violation du présent Code de Conduite par des Personnes dépendant de sa juridiction.

11.2. Sanctions

Sanctions recommandées par WR pour des infractions à l'intérieur de l'aire de jeu Règlement 17. Se référer au règlement de World Rugby concernant les détails des sanctions.

https://www.worldrugby.org/handbook/regulations/reg-17



12.LES LITIGES

12.1. Litiges

12.1.1. Le commissaire au Match

Le commissaire au match se chargera des plaintes mineures et des litiges relatifs à l'administration et la gestion quotidiennes du tournoi mais il soumettra toutes les plaintes et tous les litiges qui dans son opinion ne le sont pas au comité des litiges conformément à la clause ci-dessous.

12.1.2. La constitution des Comités de Litiges et la notification des plaintes

- ✓ Sous réserve de la clause ci-dessus, RA nommera un comité des litiges pour s'occuper des litiges relatifs au tournoi. Le comité des litiges comprendra ordinairement deux (2) représentants nommés par RA dont le manager général agira comme Président ;
- ✓ La fédération hôte mettra à disposition tout équipement nécessaire pour le comité des litiges, tels que salle de réunion, photocopieur, ordinateur, imprimante et interprète ;
- ✓ Sous réserve des dispositions de ce manuel et des dispositions des règlements disciplinaires et d'Anti-Dopage, le comité des litiges mènera toutes ses activités conformément aux règlements intérieurs de WR, aux règlements relatifs au jeu et/ou aux règles du jeu comme approprié ;
- ✓ La fédération organisatrice du tournoi remettra, au commissaire au match, l'enregistrement complet du match au plus tard deux (02) heures après la fin de chaque match ;
- ✓ Une notification formelle de toute plainte et/ou litige et toute documentation adéquate et matériel relatifs y afférant devraient être présentés au commissaire au match avec une copie à la fédération participante, dans les 2 heures après que le plaignant découvre l'incident/le problème donnant lieu au litige. Selon la clause ci-dessus, le commissaire au match distribuera des copies de cette documentation et de ces matériaux au président du comité des litiges.

12.1.3. Le pouvoir du Comité des Litiges

En ce qui concerne les litiges traités par le comité des litiges, le comité des litiges aura le pouvoir de résoudre toutes questions de toute nature en rapport avec la conduite du match incluant mais n'étant pas limité aux litiges, désaccords, l'interprétation ou la performance des règles du match et aux questions couvertes dans le manuel du match entre et parmi les fédérations participantes, la fédération hôte, les membres de RA des équipes, les arbitres, le directeur du match et toutes autres personnes, institutions et compagnies impliquées dans le match.

12.1.4. Les procédures

Le comité des litiges aura la discrétion totale en ce qui concerne ses procédures et les preuves qu'il nécessite. Le comité des litiges ne sera pas tenu par des règles juridiques gouvernant la procédure ou l'acceptation de preuves à condition que les procédures soient exécutées d'une manière juste avec une opportunité raisonnable pour que chaque partie présente son cas.

12.1.5. Les sanctions

Les sanctions suivantes seront à la disposition du comité des litiges :

- ✓ D'expulser une fédération participante et son équipe du reste du championnat ; et/ou
- ✓ D'expulser tout membre d'une équipe du reste du championnat ; et/ou
- ✓ De suspendre ou autrement sanctionner une fédération participante et/ou son équipe et/ou tout membre d'une équipe ; et/ou
- ✓ D'exiger le paiement ou le remboursement de toute somme par une fédération participante et/ou équipe et/ou tout membre d'une équipe et d'imposer à ceux-ci des amendes ; et/ou
- ✓ D'annuler et/ou de changer le résultat d'un match et/ou les points accordés y afférant ; et/ou
- ✓ De donner un avertissement, de réprimander et de mettre en garde, en ce qui concerne la conduite future, tout(e) fédération participante et/ou équipe et/ou membre de toute équipe ; et/ou



✓ D'imposer tout autre sanction, pénalité, restriction ou autres termes qu'il considère être une sanction adéquate.

12.2. **Divers**

Le comité des litiges peut également remplir les fonctions suivantes :

- ✓ Servir de comité d'appel pour les décisions prises conformément aux dispositions du manuel disciplinaire et du manuel Anti-Dopage; et/ou
- ✓ Exercer tout autre pouvoir nécessaire ou annexe ; et/ou
- ✓ Prendre connaissance/et décider d'autres questions que RA peut, de temps à autre, soumettre au comité des litiges pour jugement.
- ✓ La décision du comité des litiges sera finale et exécutoire immédiatement lors de la notification aux parties.



13. ACCORD DE PARTICIPATION

CET ACCORD daté du Jour de
ENTRE:
Duchy Africus
Rugby Afrique
Et
(Insérer Fédération et signature)

Et

CHAQUE MEMBRE DE L'ÉQUIPE représentant la fédération participante nommée ci-dessus et qui doit également conclure l'accord présent en exécutant un formulaire de consentement de membre d'équipe selon les termes de l'annexe 1.

RECITALS

- A. Rugby Africa est le propriétaire du Tournoi « Rugby Africa Cup », le droit d'organiser le Tournoi, le propriétaire des Marques, tous les droits associés au Tournoi y compris le droit à tout revenu provenant de l'exploitation des droits commerciaux et tous les autres droits liés au tournoi.
- B. Le tournoi est prévu dans plusieurs pays désignés par Rugby Afrique, a conclu un accord avec les fédérations hôtes pour organiser le tournoi, y compris organiser les matches et autres événements pendant le tournoi. ("l'accord d'union hôte").
- C. La fédération participante a indiqué son souhait de participer au Tournoi aux termes et conditions du présent Accord et des Conditions de Participation telles que définies dans le Manuel du match et l'Accord d'Accueil du Tournoi (ensemble les "Conditions de Participation") et a accepté qu'il et chaque membre de son équipe doit respecter les conditions de participation. La fédération participante doit signer le présent accord et chaque membre de l'équipe doit signer un formulaire de consentement des membres de l'équipe et le soumettre avec tous les autres documents demandés dans les délais impartis.
- D. Le tournoi « Rugby Africa Cup » a été approuvé par World Rugby et sera joué conformément aux règlements de World Rugby relatifs au jeu et aux Règles du Jeu de Rugby en vigueur au moment du Tournoi et conformément aux Conditions de Participation ou comme conseillé par Rugby Afrique de temps en temps



14. DOCUMENTS

Merci de vous rendre sur le site de Rugby Afrique afin de télécharger les documents et formulaires à remplir pour la compétition.

http://www.rugbyafrique.com/documentation/?lang=fr

Les formulaires sont également disponibles à la fin de ce manuel.



14.1. Formulaire consentement des membres d'équipe

Consentement du joueur et de l'équipe, remerciements et certification

Pour tous

- 1. Je confirme que ma fédération a fourni un accès sur support papier / portail au consentement intégral des membres de l'équipe et / ou aux conditions de participation complètes.
- 2. J'ai lu et j'accepte le manuel antidopage et ai terminé le cours en ligne de World Rugby (voir: keeprugbyclean.worldrugby.org/)
- 3. J'ai terminé l'éducation sur la lutte contre la corruption et les paris de World Rugby (voir: integrity.worldrugby.org)

Pour les joueurs

- 4. Je reconnais que la Société (et / ou la fédération hôte et / ou les agents et / ou les sous-traitants agissant au nom de la Société et / ou du fédération hôte) collecteront et utiliseront mes renseignements personnels (tels que les détails de mon passeport, détails, historique de jeu, date de naissance, taille, poids et équipe) et peut également utiliser des images dans lesquelles mon image peut apparaître aux fins suivantes:
- a. pour l'enquête et le signalement des infractions à l'une des dispositions contenues dans les règlements de World Rugby relatifs au jeu; et
- b. l'utilisation de séquences vidéo dans le but d'examiner le rendement des officiels de match et des commissaires suppléants

Je reconnais que la base juridique sur laquelle les données personnelles décrites ci-dessus seront collectées et traitées est l'intérêt légitime de la Société à organiser, administrer et promouvoir le tournoi.

- 5. Je consens à ce que la Société collecte (et / ou collectionne par des kinésithérapeutes, médecins d'équipe, médecins de jour de match et via ses agents et / ou processeurs pour le compte de la Société) et traite mes données personnelles (qui peuvent également contenir des informations peuvent être considérés comme des informations personnelles sensibles telles que mes informations médicales) aux fins suivantes:
- a) pour l'enquête, la production de rapports et l'examen du processus relatif à une évaluation de blessures avec traumatisme crânien;
- (b) à des fins de recherche dans le cadre de l'étude d'évaluation de la blessure par traumatisme («HIA»);
- (c) à des fins de recherche dans le cadre de l'étude de surveillance des blessures (ISS) et de toute autre étude d'enquête médicale World Rugby;

Je reconnais que la base juridique sur laquelle les données personnelles décrites ci-dessus seront collectées et traitées est mon consentement.

- 6. Je consens à ce que ces informations soient collectées par et / ou pour le compte de World Rugby (y compris via des kinésithérapeutes, médecins d'équipe, médecins de jour de match et via ses agents et / ou processeurs) et traitées, stockées et utilisées par World Rugby.
- 7. Je consens que lorsque mon médecin de l'équipe souhaite utiliser un logiciel spécialisé pour saisir mes données personnelles aux fins de l'EIS, mes données personnelles seront traitées par une société de logiciels tierce qui traitera mes données personnelles pour et au nom de mon Médecin de l'équipe, et sur les instructions de mon médecin d'équipe. Le but de ce traitement de données est de permettre la dépersonnalisation des données personnelles avant leur divulgation à World Rugby aux fins de l'EIS.



- 8. J'ai lu et j'accepte le manuel antidopage et terminé le cours en ligne World Rugby (Voir: keeprugbyclean.worldrugby.org/)
- 9. Je consens expressément à la collecte et au traitement (y compris les divulgations) de mes données personnelles antidopage, tel que décrit dans les sections 2 et 11 du formulaire de consentement des membres de l'équipe, aux fins énoncées dans les sections 2 et 11 de l'équipe Formulaire de consentement du membre. Je reconnais que la base juridique sur laquelle mes données personnelles antidopage seront collectées et traitées est mon consentement.
- 10. Je consens expressément à la collecte et au traitement (y compris les divulgations) de mes données anticorruption, comme décrit dans la section 3 du formulaire de consentement des membres de l'équipe, aux fins énoncées dans la section 3 et Règlement 6 de World Rugby. Je reconnais que la base légale sur laquelle mes Données Anti-Corruption seront collectées et traitées est mon consentement.
- 11. J'autorise l'utilisation de PMD par l'une ou l'autre équipe dans un match.
- 12. Je comprends que mes données personnelles antidopage seront conservées conformément aux délais de conservation décrits à la section 11 du formulaire de consentement des membres de l'équipe et que mes autres données personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire pour l'accomplissement de la fins identifiées ci-dessus.

World Rugby s'appuie sur les bases légales identifiées ci-dessus pour mener à bien les activités de traitement ci-dessus et traitera vos données personnelles conformément aux lois sur la protection des données.



Form C: TEAM MEMBER CONSENT FORM - PLAYERS Match: Team: Date: Player Name Completed Anti-Corruption & Betting education (See: GPS devices by either Team in any Match **Player Signature** Anti-Doping Handbook Received and completed World Rugby E-learning worldrugby.org/<u>ke</u> eprugbyclean.com Consent to Injury oeing undertaken Consent to use of Survey (ISS) or other studies Read/Access to: Surveillance Tournament (As on Passport) (Player ✓) (Player ✓) (Player ✓) (Player ✓) (Player ✓) 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 The above signatures have been witnessed by the following person: Name of Witness (CAPS): Signature of Witness: I hereby certify that having examined all Player's declared in the Squad, Team Doctor Name (CAPS): that each Player is mentally, physically and dentally fit to participate in the Qualification Process: Signature of Team Doctor: Where necessary I agree to provide all injury data as requested and Team Manager Name (CAPS): required to satisfy the World Rugby Injury Surveillance Survey (ISS) or other World Rugby driven/controlled Player Welfare Studies that are Team Manager Signature: being undertaken during the Qualification Process: I am not aware of any outstanding disciplinary proceeding in Team Manager Name (CAPS):

Team Manager Signature:

response of Foul Play and/or Misconduct, any outstanding appeals or any suspension from the Game related to same for the above

named players:



14.2. Liste d'équipe

MATCH TEAM SHEET

Match:	V	S.	
Union:	П	ate	
Contact (E-ma	ail address) :		

SHIRTNUMBER	FIRSTNAME	SURNAME
1. LOOSEHEAD PROP		
2.HOOKER		
3. TIGHTHEAD PROP		
4. LEFT LOCK		
5.RIGHT LOCK		
6. LEFT FLANKER		
7. RIGHT FLANKER		
8.NUMBER EIGHT		
9. SCRUM HALF		
10.FLY HALF		
11. LEFT WING		
12. LEFT CENTRE		
13. RIGHT CENTRE		
14. RIGHT WING		
15.FULL BACK		
16. FRONTROW		
17. FRONTROW		
18. FRONTROW		
19.		
20.		
21.		
22.		
23.		
PLEASE INDICATE CAPTAI	N WITH A "C" IN FRONT OF HIS NAM	E
TEAM MANAGER'SSIGNAT	URE	

43



14.3. Certificat disciplinaire

Je déclare avoir entrepris toutes les vérifications nécessaires et ne suis pas au courant de l'existence d'une des raisons ci-dessous qui empêcherait une joueuse de participer au tournoi RAC :

- Existence d'une procédure disciplinaire en cours concernant un acte de jeu déloyal ou de mauvaise conduite :
- Existence d'une procédure d'appel en cours concernant les raisons ci-dessus mentionnées ;
- Existence d'une suspension confirmée du joueur résultant d'une procédure disciplinaire, d'une procédure d'appel ou autre.

Si une fédération n'est pas en mesure de fournir un tel certificat, la fédération participante en informera le commissaire de match en donnant les raisons et le commissaire de match prendra les mesures qu'il jugera appropriées.

Fédération participante	
Représentant de la fédération (EN LETTRES CAPITALES)	
Titre	
Signé	
Date:	

A remettre au commissaire de match lors de la réunion technique



14.4. **Autorisation parentale**

Signature et cachet de la fédération



Déclaration d'éligibilité de la fédération 14.5.

Je soussigné (Nom de la Fédération):
Poste au sein de la fédération:
atteste que la Fédération
a engagé toutes les démarches nécessaires relatives à la qualification du joueur ci-dessus pour jouer pour la
première équipe nationale à 15 (senior) ou la deuxième équipe nationale à 15 ou pour la première équipe
nationale à 7 (senior) de la fédération. Je confirme en outre que la fédération accepte que les informations
fournies par le joueur sont correctes, la validité du ou des documents en faveur de la déclaration du joueur
et que le joueur est qualifié pour jouer pour la première équipe nationale à 15 (senior) ou la deuxième équipe
nationale à 15 ou pour la première équipe nationale à 7 (senior) de la Fédération
J'accepte que si un joueur joue pour la première équipe nationale à 15 (senior) ou la deuxième équipe
nationale à 15 ou pour la première équipe nationale à 7 (senior) sans répondre aux critères de qualification
édictés par le règlement 8 des règlements internationaux de WR et/ou si la Fédération a présenté des
informations inexactes dans le cadre de cette déclaration, des sanctions fixées par le règlement 8 pourront
être prononcées à l'encontre de la Fédération.
Signature:
Date :

2 Les Joueurs DEVRAIENT fournir des copies de certificats de naissance valides, ou autres documents officiels adéquats dans le cadre de leur déclaration. Il peut être demandé aux joueurs de fournir des documents supplémentaires, le cas échéant, pour démontrer leur éligibilité pour représenter la première ou la deuxième Equipe nationale d'une Fédération.



14.6. AUT

AUTORISATION A USAGE THERAPEUTIQUE (AUT)



FORMULAIRE DE DEMANDE

DEMANDE World Rugby fax: +353 1 2409 289 e-mail:TUE@worldrugby.org

Programme 3b SECTION F - Déclaration du Joueur

Je,
Je sais que la demande d'une AUT exige le traitement de toutes les données (qui peuvent être par exemple transmises, révélées, utilisées et stockées) relatives à ladite demande par l'administration antidopage appropriée / les systèmes de gestion de données y compris entre autres, ADAMS* pour garantir des programmes antidopage harmonisés, coordonnés et efficaces pour la détection, dissuasion et prévention du dopage. Signer le présent formulaire signifiera que j'ai été informé et ai expressément donné mon consentement pour le traitement desdites données.
Je comprends et accepte que ma demande d'AUT sera considérée uniquement après la soumission au système ADAMS ou autre, par moi-même ou par mon Agence national antidopage du présent formulaire rempli ainsi que tous les documents appropriés relatifs à la demande.
Je comprends et accepte que les données relatives à mon AUT seront mises à la disposition par le biais d'ADAMS et/ou de tout système de gestion/d'administration de données antidopage approprié d'agence national antidopage autorisée, de l'AMA et du Comité d'AUT. Je comprends et accepte que si une AUT m'est accordée, ladite AUT et les informations seront traitées électroniquement par le biais d'ADAMS (et/ou de tout système de gestion/d'administration de données antidopage approprié) pour une période d'un minimum de 10 ans, qui est la période pendant laquelle une procédure peut être engagée à la suite d'une violation d'une règle antidopage énoncée au Code/Règlement 21 de World Rugby.
L'AMA, les Organisations antidopage et les Comités d'AUT ne révéleront aucune de mes données liées au Contrôle du Dopage à aucune autre personne que les personnes au sein de leur organisation qui ont besoin de ces données à des fins de contrôle du dopage conformément au Code.
Je comprends que si je crois que mes informations personnelles ne sont pas utilisées dans le respect de ce consentement et du Standard international pour le respect de la vie privée et des renseignements personnels, je peux porter plainte auprès de l'AMA ou du TAS.
CONSENTEMENT
Par la présente, je renonce toute plainte, procédure, responsabilité, tout dommage ou coût que vous pourriez réclamer à l'AMA, ainsi qu'aux Organisations antidopage concernées et CAUT, qui pourrait survenir dans le cadre du traitement des données liées à mon AUT par le biais d'ADAMS et/ou tout autre système de gestion/administration approprié.
ANNULATION DU CONSENTEMENT
Je comprends que je peux à tout moment annuler mon consentement pour le traitement des données relatives à mon AUT par le biais d'ADAMS et/ou tout autre système de gestion/administration approprié. Je comprends également qu'en cas d'une telle annulation de ma part, l'approbation pour une AUT ou le renouvellement d'une AUT existante me sera refusée.
Signature du Joueur : Date : / _ /
Signature du parent ou du représentant légal : Date:/

SECTION G - Notes

Note 1

Diagnostic: La preuve confirmant le diagnostic doit être jointe et soumise avec la présente demande. La preuve médicale devrait inclure l'historique clinique complet, et les résultats de tout examen pertinent, analyse de laboratoire et étude par imagerie. Des copies des rapports ou lettres originaux devraient être inclus si possible. La preuve devrait être aussi objective que possible dans les circonstances cliniques et, dans le cas de conditions non démontrables, une opinion médicale indépendante appuiera la présente demande.

Coordonnées du CAUT de World Rugby

World Rugby, World Rugby House, 8-10 Lower Pembroke Street, Dublin 2, Ireland

Tél:+353 1 2409 212 Fax:+353 1 2409 289 Email: tue@worldrugby.org

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU ILLISIBLE SERA RETOURNEE ET DEVRA ETRE DE NOUVEAU SOUMISE.

Dernière actualisation : 1er janvier 2015 514

(Si le Joueur est mineur, un parent ou un représentant légal devra signer avec lui ou en son nom)

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

^{*} ADAMS est le système d'administration et de gestion antidopage qui a été développé pour permettre aux athlètes et aux organisations antidopage d'entrer et de partager des données relatives au contrôle du dopage. ADAMS est un système en ligne, base sur l'Internet qui permet un partage restreint des données relatives au contrôle du dopage seulement pour les organisations qui ont le droit d'accéder à ces données conformément au Code mondial de l'AMA.



AUTORISATION A USAGE THERAPEUTIQUE (AUT)



FORMULAIRE DE DEMANDE

World Rugby fax: +353 1 2409 289 e-mail:TUE@worldrugby.org

Programme 3b

Conformément à la Section 4 de l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques de l'AMA et du Règlement 21.4 de World Rugby, tout Joueur souhaitant faire une demande pour l'usage de Substances Interdites ou d'une Méthode Interdite pour traiter un état pathologique légitime doit faire ladite demande au Comité pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT) compétent par l'intermédiaire de sa Fédération.

Prénom :	Nom :	E	Date de naissance : /
Sexe: Homme Femme	٦	Numéro Téléphone – Portable :	
Fédération et niveau : par ex Equipe nationale 15/7/M2 etc.		Equipe/Club:	
CTION B – Notification du Médeci	in traitant et Renseign	nements Médicaux	
Nom:	Spécialité Méc	ficale :	
Adresse :			
Numéro Téléphone – Bureau :	Numéro Fax :	Numéro	Téléphone – Portable :
Email :			
Diagnostic, avec informations médicales si	uffisantes (voir note 1) :		
lom du médecin chef de la Fédération nati		note 2) d	
Tom du modelm ener de la rederación mad	onare (to eac conteating (von t		
CTION C Demositure			
CITON C - Kenseignements Medic	caux	T	T
Substance(s) interdite(s) :	Posologie	Voie d'administration	Fréquence
Substance(s) interdite(s) :		Vole d'administration	Fréquence
Substance(s) interdite(s) :		Voie d'administration	Fréquence
Substance(s) interdite(s) :		Voie d'administration	Fréquence
Substance(s) interdite(s) : 1. 2.	Posologie	Vole d'administration Semaines Mois Ann	
Substance(s) interdite(s) : 1. 2. Durée prévue du traitement : Une fois seul Si un médicament autorisé peut être utilise	Posologie Iement Urgence	Semaines Mois Ann	ées
Substance(s) interdite(s) : 1. 2. Durée prévue du traitement : Une fois seul si un médicament autorisé peut être utilise	Posologie Iement Urgence	Semaines Mois Ann	ées
Substance(s) interdite(s) : 1. 2. Durée prévue du traitement : Une fois seul si un médicament autorisé peut être utilise médicament interdit :	Posologie lement Urgence é pour traiter la condition pa	Semaines Mois Ann	ées
Substance(s) interdite(s) : 1. 2. Durée prévue du traitement : Une fois seul si un médicament autorisé peut être utilisé médicament interdit : CTION D - Déclaration du Médecia	Posologie lement Urgence é pour traiter la condition par	Semaines Mois Ann thologique, fournir la justification c	ées dinique de l'usage requis d'un
Substance(s) interdite(s): 1. 2. Durée prévue du traitement: Une fois seul si un médicament autorisé peut être utilise médicament interdit: CTION D - Déclaration du Médeciele,	Posologie lement Urgence é pour traiter la condition pa n Traitant, certifie que la ou	Semaines Mois Ann thologique, fournir la justification c	ées dinique de l'usage requis d'un
Substance(s) interdite(s): 1. 2. Durée prévue du traitement: Une fois seu situ médicament autorisé peut être utilisé médicament interdit: CTION D - Déclaration du Médeci de,	Posologie lement Urgence é pour traiter la condition par n Traitant , certifie que la outement approprié pour l'éta	Semaines Mois Ann thologique, fournir la justification c	ées dinique de l'usage requis d'un
Substance(s) interdite(s): 1. 2. Durée prévue du traitement: Une fois seul si un médicament autorisé peut être utilise médicament interdit: CTION D - Déclaration du Médeciale,	Posologie lement Urgence é pour traiter la condition pa	Semaines Mois Ann thologique, fournir la justification c	iees linique de l'usage requis d'un elessus pour le Joueur susnomn
Substance(s) interdite(s): 1. 2. Durée prévue du traitement: Une fois seul si un médicament autorisé peut être utilisé médicament interdit: CTION D - Déclaration du Médecia le, ont été ou sont administrées comme traisignature du Médecin Traitant:	Posologie lement Urgence é pour traiter la condition pa	Semaines Mois Ann thologique, fournir la justification c	iees linique de l'usage requis d'un elessus pour le Joueur susnomn
Substance(s) interdite(s): 1. 2. Durée prévue du traitement: Une fois seul Si un médicament autorisé peut être utilisé médicament interdit: CTION D - Déclaration du Médecia Use,	Posologie lement Urgence é pour traiter la condition pa n Traitant , certifie que la outement approprié pour l'éta érieures ou en cours Oui Non	Semaines Mois Ann thologique, foumir la justification c les substances mentionnées ci-c t pathologique indiqué ci-dessus.	iees linique de l'usage requis d'un elessus pour le Joueur susnomn
2. Durée prévue du traitement: Une fois seul Si un médicament autorisé peut être utilisé médicament interdit: CCTION D - Déclaration du Médeci	Posologie lement Urgence é pour traiter la condition pa n Traitant , certifie que la outement approprié pour l'éta érieures ou en cours Oui Non	Semaines Mois Ann thologique, fournir la justification cultiple substances mentionnées ci-ct pathologique indiqué ci-dessus. Date:/	iees linique de l'usage requis d'un elessus pour le Joueur susnomn

Dernière actualisation : 1er janvier 2015 513 **STRICTEMENT CONFIDENTIEL**



14.7. Couleurs des équipements sportifs

RUGBY Africa CUP

Couleurs des équipements sportifs – Match kits colours

Fédération : Union :			
Maillot - Jersey	Short	Bas - Socks	Comments
Couleur / Colour 1:	Couleur / Colour 1:	Couleur / Colour 1:	
Couleur / Colour 2 :	Couleur / Colour 2 :	Couleur / Colour 2 :	

(Ajouter photos / visuels si disponibles – Add photos / visuals if available)

Signature et cachet de la fédération :

Signed and stamped by union:

NB : Prière de retourner le présent imprimé à Rugby Afrique avant le 20 novembre 2019 – Please send back to Rugby Africa before the 20th of November 2019. coralie.vandenberg@rugbyafrique.com



15. DEFINITIONS ET INTERPRETATIONS

Dans le présent manuel, les termes ou expressions ci-après ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

WR	World Rugby	
RA	Rugby Afrique	
Le Tournoi	Le tournoi de rugby à XV de RUGBY AFRIQUE appelé « Rugby Africa Cup »	
L'équipe	L'équipe de chaque fédération participante, sélectionnée par cette dernière pour participer au tournoi, qui, dans chaque cas, comprendra jusqu'à 3 officiels, à la discrétion de la fédération participante, comprenant l'entraîneur, son assistant et le responsable médical, et jusqu'à 23 joueurs (remplaçants compris). Un officier de liaison et un interprète seront affectés par la fédération hôte à l'équipe visiteuse.	
Le manager d'équipe	Personne nommée par une fédération participante pour veiller à ce que les obligations de l'équipe et de la fédération participante soient respectées.	
Les Officiels disciplinaires	Les personnes nommées par Rugby Afrique pour appliquer et mettre en œuvre les procédures disciplinaires conformément au programme disciplinaire du Tournoi	
La commission des litiges	La commission chargée de se prononcer sur les litiges et/ou les autres affaires soumises par RA et/ou par le tournoi	
La commission de discipline	Toute commission de responsables disciplinaires nommée par RA pour se prononcer sur les questions de discipline et autres soumises par RA dans le cadre du tournoi	
La commission d'appel	Toute commission nommée par Rugby Afrique pour se prononcer sur tout appel découlant de la décision d'un responsable disciplinaire et/ou d'une commission de discipline et/ou d'une commission des litiges, et sur toutes les autres affaires pouvant à tout moment leur être soumises par R A	
La fédération hôte	Le territoire où se déroule un ou plusieurs matchs.	
L'accord de	L'accord passé entre Rugby Afrique et la Fédération Hôte par rapport au	
la fédération	tournoi	
Maladie	Incapacité médicale survenant pendant la durée du tournoi	
Blessure	Incapacité physique survenant pendant la durée du tournoi	
Interprète	Toute personne assignée à une équipe conformément avec cet Accord	
Transport local	Transport organisé sur le plan local par la fédération hôte	
Réunion	Réunion des directeurs d'équipes organisée par RA la veille du Tournoi	
Technique	pour le briefing. Elle peutinclure le médical et l'arbitrage	
Match	Match(s) à jouer dans le cadre du tournoi	
Officiel	Arbitres, arbitres adjoints et juges de touche nommés par RA pour la	
de match	conduite du match	
Médical	Médical et/ou dentaire (et médicalement devra être interprété en conséquence)	
Mauvaise Conduite	Signifiera conduite, comportement ou pratiques, sur et en dehors de l'aire de jeu (exclura jeu irrégulier et illégal pendant un match) qui pourraient jeter le discrédit sur le tournoi, et/ou sur le jeu de rugby et/ou sur RA et/ou les partenaires commerciaux du tournoi. La mauvaise conduite inclura,	

50



	mais no so limitare nos à un comportement intimident managent ou abusif
	mais ne se limitera pas à, un comportement intimidant, menaçant ou abusif
Eádánation	envers les arbitres, les juges de touche, les spectateurs et autres officiels
Fédération	Chacune des Fédérations nationales de Rugby qui sont sélectionnées,
Participante	qualifiées ou invitées pour participer au Tournoi
	Personne nommée par Rugby Afrique avec la responsabilité globale pour le
D	Programme de Gestion et des Services de Médias du Tournoi, les Nouvelles
Directeur	du Tournoi, le Service d'Information et de Données, la diffusion, la
des médias	circulation et la distribution des nouvelles du tournoi et toutes questions
	concernant les relations publiques en rapport avec le Tournoi incluant, sans
	limitation, la gestion de crise
4	L'équipement de jeu pour chaque équipe, les chasubles, les bandages ou
Équipement	tout équipement de protection et / ou toute tenue à être portée lors de tout
de l'équipe	match ou autre événement
	Un représentant désigné par la fédération hôte dans le but d'assurer que les
	besoins légitimes de toute équipe (incluant sans limitation, l'équipe des
	arbitres), des officiels de WR / RA, des invités et des officiels du tournoi,
Officier de Liaison	sont satisfaits par la fédération hôte. Pour éviter tout doute en ce qui
de l'équipe	concerne les équipes, ceci inclura sans limitation accompagner l'équipe
	avant et pendant le tournoi, s'occuper des intérêts généraux et du bien-être
	de l'équipe, aider avec l'organisation pour que l'équipe assiste aux
	fonctions et événements, prendre toutes dispositions nécessaires pour
	satisfaire aux besoins d'entraînement de l'équipe et de ses membres à
	l'arrivée au stade et autre
Programme Anti-dopage	Le programme Anti-dopage promulgué par World Rugby et Rugby Afrique
du Tournoi	pour le tournoi
Directeur	Personne désignée par la fédération hôte et approuvée par RA comme étant
du Tournoi	le responsable pour l'administration et la gestion du Tournoi
Médecin	Un représentant nommé par RA disposant des qualifications Niveau 2 de
Officiel	World Rugby, et l'expérience appropriée et nécessaire pour être le médecin
	official présent au Tournoi
	Les arbitres, le commissaire au match, les juges arbitres, l'officier juridique,
Officiels	les membres de la commission juridique et d'appel, les commissaires à la
de matches	citation, les officiers disciplinaires, les officiers Anti-dopage, les officiers
	d'échantillonnage, le directeur du tournoi, et tout autre officiel nommé par
	RA nécessaires pour la conduite du tournoi
Lieu d'entraînement	Terrains sur lesquels chaque équipe s'entraînera
Lieux des Rencontres	Le stade, terrain ou endroit où les matches du Tournoi doivent être joués et
	tout endroit requis par RA
Responsables des lieux	Les personnes nommées par la fédération hôte pour gérer chaque lieu
de rencontres	F F
Manager général	Personne désignée par RA pour coordonner le travail entre toutes les
du Tournoi	parties, et veiller sur le bon déroulement du Tournoi.
uu Tournoi	parties, et venier sur le bon deroulement du Tournoi.

